

**Procès-verbal de la réunion  
du Conseil de fondation de l'Agence Mondiale Antidopage**

**le 14 novembre 2000 à Oslo**

---

La séance est ouverte à 9h00.

**1. Allocution de bienvenue**

LE PRESIDENT souhaite la bienvenue à la réunion aux membres du Conseil de fondation, réunion, au cours de laquelle il va leur être proposé de passer en revue le programme de 2000 et d'envisager les activités de 2001. D'importants résultats ont été obtenus en très peu de temps. Il leur faut, néanmoins, s'intéresser à une nouvelle série d'étapes, telle que celle des Jeux Olympiques à Salt Lake City en 2002.

M. Vasco Lynce n'occupe plus le poste qu'il détenait jusqu'alors. Il a été remplacé par Mme Buffet, ministre française des Sports. Il propose qu'une lettre d'appréciation soit adressée à M. Lynce pour le remercier de sa contribution lors de la première partie de leurs réunions.

Sont également présents à la réunion : Mme Horn, ministre norvégienne de la Culture. En revanche, M. Kran, président du CNO Norvégien, est absent mais s'est montré très actif dans la préparation de cette réunion.

MME HORN tient à dire qu'elle se félicite d'accueillir les réunions de l'AMA au nom de la Norvège.

La lutte contre le dopage est considérée comme très importante par le gouvernement norvégien. La politique de celui-ci contre le dopage se fonde sur un système national solide.

Elle soutient entièrement la tâche de l'AMA. Tous les pays devraient d'ailleurs avoir pour objectif des systèmes nationaux de qualité. De même, elle est convaincue que l'AMA pourra faire valoir son soutien dans ce domaine.

Elle estime que la mise en place de l'AMA est un facteur essentiel de succès. La seule manière de parvenir à la réussite de cette entreprise est d'unir ses forces. L'action norvégienne contre le dopage se fonde précisément sur un modèle identique.

Pour ce type d'action, un organisme indépendant est primordial. Sa seule inquiétude réside dans le fait que les autorités de contrôle, de poursuite et de sanction sont regroupées au sein du même organisme. La Norvège a décidé de créer un organe de contrôle qui ne relèvera pas de l'autorité du CNO. L'objectif ainsi recherché est la mise en place d'un nouvel organe de contrôle sous forme d'une fondation, composée d'un comité directeur, composé de représentants nommés par le gouvernement et le CNO.

Les facteurs de dopage posent des problèmes en dehors du mouvement sportif et ceux-ci nécessitent d'être résolus. La Norvège a pour objectif d'élargir le domaine d'application de son code criminel pour inclure l'acquisition, la possession et l'usage de produits dopants. Par le biais de cette proposition, le gouvernement va modifier l'article du code concerné dans le but d'améliorer les conditions pratiques de la lutte contre le dopage. A son avis, grâce à une solution harmonisée, ensemble, ils devraient tous pouvoir lutter contre le dopage.

Elle félicite l'AMA pour sa première année de travail et lui souhaite un avenir plein de succès.

LE PRESIDENT félicite Mme Horn et la Norvège d'être en tête de la lutte contre le dopage dans le sport et reconnaît avec elle que l'harmonisation internationale est bien la clé de la lutte contre le dopage.

DECISION

La proposition d'écrire une lettre d'appréciation à M.Lynce pour le remercier de sa contribution au cours de la première partie des réunions de l'AMA est approuvée.

## 2. Liste de présence

La liste de présence circule et est signée par les membres présents (Annexe )

### 3. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation le 22 mars 2000, à Lausanne et du procès verbal de la réunion informelle du Conseil de fondation du 15 septembre 2000 à Sydney

LE PRESIDENT indique que si, à l'issue de la réunion actuelle, aucun commentaire n'a été formulé sur les procès-verbaux dont il est question, il considérera qu'ils ont été approuvés tels qu'ils ont été distribués aux membres de la Fondation. Et il les signera dans ce sens.

#### DECISION

Le procès-verbal du Conseil de fondation du 22 mars 2000 à Lausanne et celui de la réunion informelle du Conseil de fondation 15 septembre 2000 à Sydney sont approuvés.

## 4. Rapport des activités jusqu'à présent

LE PRESIDENT souligne l'importance de la tâche accomplie en un si court laps de temps. Tous les membres peuvent se montrer fiers des résultats obtenus.

M. SYVÄSALMI fait le résumé des activités de l'AMA jusqu'à présent (Annexe ).

LE PRESIDENT demande s'il y a des questions ou des commentaires à faire au sujet du document dont il est question.

#### DECISION

Le rapport des activités de l'AMA jusqu'à présent est approuvé.

## 5. Comités de travail

### – Rapport des comités

#### A) Ethique et éducation

LE DR VEREEN remercie M. Syväsalmi et son équipe de tout leur soutien. Le comité d'éthique et de l'éducation se compose d'athlètes, de représentants des médias ainsi que de spécialistes de l'éducation, de l'éthique, du marketing social et des sciences du comportement. Le comité a pris part à un certain nombre d'activités et il propose une série d'actions nouvelles en 2001, dont on peut consulter la teneur dans le document actuellement soumis aux membres (Annexe ).

LE DR GARNIER explique que lors de sa récente réunion, le groupe de surveillance du Conseil de l'Europe a conclu qu'il souhaitait entamer une action commune avec le comité d'éthique et d'éducation.

L'UNESCO a également annoncé qu'elle souhaitait coopérer avec l'AMA.

LE PRESIDENT remercie le Dr Garnier de sa collaboration.

#### DECISION

Le rapport du comité d'éthique et d'éducation est approuvé.

#### B) Juridique

M. HOWMAN explique que le comité juridique se compose de spécialistes du droit chargés de s'assurer que toutes les opérations de l'AMA sont effectuées dans la plus stricte légalité et le respect du droit des contrats.

Avant Sydney, ce comité avait recommandé la création d'une forme de contrat à passer avec les Fédérations Internationales. Ce contrat a été signé par 27 FI d'été. Des discussions ont eu lieu également avec certaines fédérations d'hiver et trois ou quatre d'entre elles ont signé le contrat pour les contrôles hors-compétition en 2001. Il est intéressant de signaler que, sur ces 27 FI d'été, 17 ont dû modifier leurs statuts afin d'obtenir le droit de procéder à des contrôles antidopage hors-compétition. Il tient à signaler également que de sérieuses modifications des règlements des FI seront

nécessaires pour autoriser à l'avenir les contrôles de l'EPO par tests sanguins, car, à l'heure actuelle, la plupart des fédérations n'ont pas le droit d'effectuer ce type d'opération.

Le comité procède à l'heure actuelle au renouvellement de ces contrats avec les Fédérations Internationales olympiques de sports d'été.

Un amendement a été nécessaire car l'AMA doit pouvoir effectuer des contrôles en cours de compétition.

Le comité juridique a également envisagé les incidences juridiques de la sélection d'un site permanent pour l'AMA.

Il a proposé que l'AMA demande aux gouvernements un contrôle efficace aux frontières, le droit d'exporter des échantillons ainsi que la libre circulation à l'intérieur des territoires nationaux pour permettre les contrôles.

Des conflits entre les règles des FI et les lois nationales subsistent encore. Il s'agit d'une question récurrente qui provoque certaines difficultés. Elle est abordée dans plusieurs pays et plus vite on parviendra à une harmonisation assurant que chacun s'en tient aux mêmes principes juridiques, le mieux cela sera, en ce qui concerne l'aspect légal du dopage dans le sport.

Le comité juridique a entamé la recherche en vue de l'élaboration du Code de l'AMA conformément aux souhaits du Conseil.

M. LARFAOUI fait remarquer que les contrôles hors-compétition sont plus importants que les contrôles en cours de compétition auxquels les FI procèdent régulièrement.

LE PRESIDENT indique que la coopération en ce qui concerne la mise en place du programme des contrôles hors-compétition a été exemplaire, avec 17 FI qui procèdent en urgence à la modification de leurs règlements pour permettre que soit annoncée la mise en place des contrôles.

Il serait commode que le Code antidopage du CIO envisage expressément les contrôles antidopages hors-compétition, en cours de compétition et les tests sanguins et urinaires. Il n'est resté pas moins que toutes les personnes concernées par les contrôles savent qu'une solution d'ensemble est devenue indispensable.

#### DECISION

Le rapport du comité juridique est approuvé.

#### **C) Santé, médical et recherche**

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST annonce que le comité santé, médical et recherche s'est réuni à deux reprises au cours de l'année. La réunion du 8 août 2000 a eu pour résultat le lancement des contrôles de l'EPO aux Jeux Olympiques à Sydney.

La réunion des 15 et 16 octobre à Lausanne a permis de déterminer toutes les questions auxquelles ils avaient le droit de s'intéresser conformément aux termes de leur mandat. L'un de ces points est la liste des substances interdites et il a été décidé que la liste du CIO restera en vigueur jusqu'à ce que l'AMA, en collaboration avec la commission médicale du CIO, établisse une autre liste. Un sous-groupe de travail a été nommé pour traiter de la question et il compte un membre de la commission médicale du CIO.

Il apparaît également qu'il devient nécessaire d'examiner les caractéristiques de la recherche à venir sur les nouvelles méthodes et les nouvelles procédures d'analyse pour les produits favorisant la croissance, les facteurs oxygénisants, androgènes et autres substances.

Le comité s'est fixé pour but d'examiner les potentialités futures et autres facteurs de risque qu'entraînerait une attitude volontariste plutôt que réactive. L'un de ces domaines de recherche est précisément celui de la génétique, en d'autres termes, la thérapie génique et ses abus possibles comme moyen d'amélioration de la performance. Un expert de pointe de Coldspring Harbour aux Etats-Unis a été recruté par le comité santé, médical et recherche.

L'Organisation du génome humain a, à peu de choses près, identifié chaque gène, y compris le gène de l'EPO. Ce que le comité santé, médical et recherche doit encore apprendre est comment identifier une personne bénéficiant d'un traitement génétique à l'EPO par comparaison à une autre produisant de l'EPO naturellement. Le comité n'est pas très nombreux (il compte 11 personnes), il est toutefois d'un haut niveau de compétences, même s'il lui reste encore un ou deux domaines à couvrir.

MME BUFFET approuve ce rapport. Elle tient cependant à insister sur la nécessité primordiale d'une liste, en ce qui concerne l'harmonisation. L'AMA devrait être la seule organisation disposant du pouvoir de décider de l'ensemble de la liste.

MME VANSTONE demande dans quelle mesure chacun des présidents de comité ne pourrait pas indiquer si des engagements financiers ont été pris, car l'AMA n'a pas encore résolu sa propre situation budgétaire.

LE PRESIDENT confirme qu'aucun comité n'aura de fonds à dépenser tant que le budget général n'aura pas été approuvé. Les comités ne disposent d'aucune autonomie pour pouvoir s'engager au nom de l'AMA.

En référence à la liste, M. WALKER déclare qu'une nouvelle liste du CIO devrait normalement être produite l'an prochain. La commission médicale du CIO a-t-elle pris contact avec le professeur Ljungqvist pour discuter de la liste de 2001?

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST répond qu'une réunion aura lieu en décembre avec la commission médicale du CIO pour discuter de la liste. Il espère qu'ils agiront de concert en vue de parvenir à une liste de l'AMA opérationnelle en 2001, laquelle, il y a tout lieu de penser, sera un amendement à l'actuelle liste du CIO.

LE PRESIDENT explique que l'harmonisation va être l'un des plus importants défis que l'AMA aura à relever. Il souligne également que la liste du CIO est celle qui bénéficie actuellement de la reconnaissance la plus large.

#### DECISION

Le rapport du comité santé, médical et recherche est approuvé.

#### **D) Normes et harmonisation**

M. WALKER explique que l'un des objectifs principaux du comité des normes et de l'harmonisation est de fournir autant de soutien et d'orientation possible à propos de l'élaboration du projet de Code de l'AMA, de la mise en place d'un système d'accréditation des laboratoires par l'AMA, de la question de l'harmonisation juridique, des règlements et des juridictions afin de résoudre les problèmes de conflits de juridictions, le choix de normes communes de haut niveau et l'adoption des normes ISO/PAS par chaque pays. Ensuite, il s'agit d'envisager comment ces principes peuvent s'appliquer à l'action des FI; et de se concentrer également sur le système de gestion du résultat des contrôles dans le but de produire une « bible » de gestion du résultat des contrôles qui sera applicable à toutes les rencontres sportives internationales..

Le seul domaine important de dépenses sera l'action sur les normes ISO, pour lequel le comité évalue ses besoins à environ un quart de million de dollars pour les deux prochaines années. Il serait tout à fait utile que l'AMA puisse prendre en charge le travail des groupes IPT3 et IPT4.

Le mandat du comité des normes et de l'harmonisation a été approuvé par le Comité exécutif en juin dernier. Il existe une bonne collaboration entre tous les membres mais il manque un représentant d'Afrique dans leur liste de 13 membres. Il va s'entretenir avec M. Balfour sur le moyen de rectifier cette situation.

#### DECISION

Le rapport du comité des normes et de l'harmonisation est approuvé.

#### **E) Finances et administration**

M. REEDIE annonce que le comité des finances et de l'administration comprend six membres. Il ne s'est pas encore réuni mais travaille par liaison électronique.

Le programme des observateurs indépendants a été mis en place à Sydney.

En ce qui concerne les finances, le plan comptable du CIO est différent de celui que l'AMA utilise, il est donc en fait difficile de lier les deux.

L'AMA a dépensé plutôt moins d'argent que ce qui était prévu au début de l'année.

Les membres du comité sont satisfaits des résultats, mais souhaiterait que le comité exécutif leur donne des précisions claires quant aux responsabilités qui leur incombent.

En ce qui concerne le développement de l'AMA, toutes les questions que celui-ci entraîne devraient pouvoir être résolues par le comité des finances et de l'administration.

#### DECISION

Le rapport du comité des finances et de l'administration est approuvé.

## – Composition

LE PRESIDENT informe les membres que le Comité exécutif a décidé d'approuver l'actuelle composition des comités. Certains ajouts seront indispensables pour parvenir aux nécessités imposées par les termes des mandats et la volonté d'inclure des personnes compétentes originaires de toutes les régions du monde. Toute suggestion doit être adressée à M.Syväsalmi afin qu'une recommandation finale puisse être formulée au début de l'année à venir pour les comités qui seront en place jusqu'en 2002. Ensuite, à partir de 2002, il assume qu'il y aura un examen annuel de tous les comités.

### DECISION

Les nominations de membres aux comités de l'AMA seront envoyées au secrétaire de l'AMA en janvier 2001.

## 6. Rapport préliminaire des observateurs indépendants

LE PRESIDENT explique que le programme des observateurs indépendants est l'une des initiatives majeures approuvées en mars. L'équipe des observateurs indépendants a préparé un rapport complet sur une opération qui a remporté un grand succès. Il remercie l'équipe et ceux qui la dirigeaient pour le travail effectué et pour ce rapport qui sera extrêmement utile aux prochains organisateurs des Jeux Olympiques et autres rencontres sportives majeures.

M. SYVÄSALMI déclare que les Jeux à Sydney ont été superbes. L'opération des observateurs indépendants dont l'objectif était de renforcer la confiance du public a été une réussite.

Il remercie M. Pound et le Conseil fondation de l'AMA de lui avoir confié la responsabilité de diriger l'office. Ce fut une expérience nouvelle, stimulante et enrichissante pour tous et il espère que le Conseil et le Comité International Olympique en particulier ainsi que les autres partenaires de l'AMA (aussi bien les gouvernements que le Mouvement olympique) dans la lutte contre le dopage trouveront leurs observations, commentaires et propositions aussi constructives qu'utiles, car c'est ce pourquoi ils ont été élaborés. Comme il s'agissait de la première mise en place d'un tel office, les observations offrent l'avantage d'un oeil neuf sur l'une des parties des Jeux Olympiques soulevant un intérêt considérable, non seulement de la part des concurrents mais aussi du grand public. Il souhaite également avoir la possibilité de remercier tous les membres de l'Office qui ont pris part à ce travail et notamment Josée Audet qui a organisé le travail, Christine Gueissaz et Chloé Christopoulos qui ont géré l'Office de manière si efficace. Les deux dernières nommées ayant séjournées six semaines à Sydney. Sans elles, les résultats obtenus auraient été bien moindres. Il tient à remercier toutes les autres personnes ayant contribué aux activités du Programme des observateurs indépendants.

LE PRESIDENT considère qu'il s'agit d'une entreprise remarquable et il espère qu'elle servira de modèle à l'avenir.

Au nom de la commission médicale du CIO, LE DR ROGGE présente ses félicitations à l'équipe des observateurs indépendants. Les membres ont manifesté un grand sens professionnel et leur action a été appréciée par tous.

Il a pris note des commentaires tels qu'ils sont formulés et qui sont très constructifs. Ils seront transmis à la commission exécutive du CIO et à sa commission médicale qui en tiendront compte. L'AMA est désormais engagée dans un système d'observation indépendante, ce qui est une innovation majeure. Elle devrait faire porter son observation sur tous les organismes sportifs internationaux et les agences nationales antidopages. Il subsiste un conflit au demeurant, dans la mesure où l'AMA effectue également des contrôles, elle devrait donc, elle aussi, être surveillée. Il leur faut étudier les mesures à prendre pour permettre l'observation indépendante des activités de l'AMA, soit en demandant à un autre organisme indépendant d'observer l'action de l'AMA ou en rendant l'équipe des observateurs absolument indépendante de l'AMA, de la même façon que le TAS est devenu totalement indépendant du CIO. La question mérite d'être étudiée, sinon, il est à craindre que les inquiétudes et la défiance des athlètes ne se reportent sur l'activité de l'AMA.

LE DR GARNIER mentionne que le programme de contrôles en cours de compétition et en dehors avait déjà abordé le problème soulevé par cette question. Un athlète pourrait être contrôlé en cours de compétition, déclaré positif et ensuite sanctionné tout en passant le même contrôle hors-compétition, être testé positif et ne pas être déclaré, parce que le contrôle a été effectué hors-compétition. Ceci s'expliquant par le fait que la liste des produits est différente pour les contrôles en cours de compétition et en dehors. Ceci est difficile à justifier auprès des athlètes et peut-être pourrait-il en être tenu compte au moment où la liste sera revue.

LE PROFESSOR DE ROSE félicite l'équipe des observateurs indépendants. L'auteur de l'étude sur les beta-2 agonistes en page 11 du rapport devrait être identifié et mentionné.

M. REEDIE se réfère aux pages 12 et 13 du rapport. L'un des résultats du programme des observateurs indépendants a été la mise à jour récente de la liste de ce que les athlètes prennent et font durant les Jeux Olympiques. Il s'agit d'une claire recommandation de l'action que doit entreprendre la commission médicale du CIO dans ce domaine. Il estime que l'AMA devrait soutenir ces recommandations et demande à la commission médicale de conduire ou de soutenir une action sur la question, laquelle aura un effet sur les FI, les NF et les CNO du monde entier.

Est-il possible que ce rapport soit publié. ?

M. KOSS félicite M. Syväsalmi et son équipe au nom de la commission des athlètes du CIO. Le programme a une grande importance pour renforcer la crédibilité de l'intégralité de l'action entreprise aux Jeux Olympiques. En ce sens, Sydney s'est avéré une vraie ligne de départ pour l'AMA. Il estime que toutes les recommandations contenues dans le rapport résumé des observateurs indépendants devraient être suivies.

MME BUFFET confirme que les athlètes ont apprécié la présence des observateurs indépendants à Sydney et elle a entendu des échos très favorables de leur part, c'est pourquoi elle tient, elle aussi, à présenter ses félicitations.

La liste est d'une importance primordiale et la question est déjà revenue à plusieurs reprises à l'ordre du jour. Elle est convaincue que l'AMA devrait résoudre le problème et tenter de parvenir à une liste unique..

L'AMA est la première organisation chargée de contrôler et de coordonner tous les efforts. La question de l'observation des contrôles par l'AMA pose en effet un problème, mais le rôle principal de l'AMA est de coordonner toutes les procédures actuellement en cours.

MME VANSTONE fait remarquer que, lorsqu'on a accepté que l'AMA envoie des observateurs indépendants, le CIO a indiqué qu'il allait produire un compte rendu de son programme aux Jeux Olympiques.

Il avait été envisagé que les observateurs feraient un compte rendu de tout le processus, y compris le rapport du CIO. Si c'est le cas, serait-il possible que la publication du rapport des observateurs puisse intervenir après celui du CIO ?

Elle souhaiterait également connaître certains des coûts du processus, afin qu'une estimation adéquate puisse être faite en ce qui concerne le niveau d'observation devant être celui des autres programmes de contrôles.

LE DR ROGGE explique que le rapport de la commission médicale du CIO en est au stade de l'impression et qu'il sera publié prochainement.

LE PRESIDENT signale aux membres qu'il va leur falloir réfléchir un peu à qui sera confiée la charge de gardien des gardiens et qui surveillera le gardien des gardiens .

La liste unique va, par ailleurs, devenir indispensable pour un programme coordonné et intégré. Il se peut qu'il soit impossible de parvenir à une liste commune entre le mouvement sportif et les autorités publiques.

M. CTVRLIK reconnaît que la liste est absolument indispensable, mais il met en garde contre le fait d'aller trop loin. Il ne faut pas avoir de trop grandes espérances, car la liste ne sera pas élaborée très rapidement.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST cite la page 13 du rapport final : nous recommandons que la commission médicale du CIO fasse une étude urgente sur les prescriptions et les suppléments nutritifs déclarés par les concurrents au cours des Jeux Olympiques à Sydney ... stratégies éducatives.

Les suppléments ne sont généralement pas déclarés.

Les commissions de l'IAAF et du CIO sont en train de faire une étude commune sur la question.

LE PRESIDENT reconnaît qu'il y a lieu de traiter la question des suppléments nutritifs.

M. WALKER explique que c'est ce qu'ils ont recommandé, parce que les personnes chargées des contrôles aux Jeux Olympiques ont spécifiquement demandé aux concurrents la liste des suppléments qu'ils prenaient.

MME BUFFET indique qu'ils devraient agir en suivant la même procédure que celle du Conseil de l'Europe. En d'autres termes, la liste du CIO devrait être ratifiée - ce qu'a fait le Conseil de l'Europe - et ensuite les pays ratifieraient celle-ci directement.

M. KOSS ajoute qu'il serait nécessaire de connaître les critères ayant entraîné l'inscription des drogues sur la liste.

LE PRESIDENT reconnaît qu'un certain cadre est indispensable, sans être certain pour autant qu'il doive s'agir d'une liste. La liste doit demeurer la liste.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST répond à une question de la commission juridique en ce qui concerne le problème de la clause générale : tout composé s'y rapportant. Il n'existe pas de solution, car s'ils établissent une liste avec tous les composés se rapportant aux produits, celle-ci sera extrêmement longue. Il n'en demeure pas moins que la question devrait être examinée.

#### DECISION

Le rapport de l'Office des observateurs indépendants est approuvé et les recommandations seront étudiées.

### **7. Rapport sur le Programme des contrôles hors-compétition jusqu'à présent**

LE PRESIDENT déclare qu'il est possible de prendre connaissance des principaux résultats du programme dans les dossiers.

M. SYVÄSALMI précise que 2073 contrôles ont été effectués, sur lesquels 23 résultats positifs ont été déclarés, ce qui n'est pas la même chose qu'une infraction pour dopage. Sur ces 23 résultats positifs de laboratoire, environ dix entraîneront une sanction et ces résultats ne sont pas les mêmes que des contrôles positifs de dopage.

Sept Fédérations olympiques d'hiver se sont récemment engagées à participer au programme de l'AMA, et à compter du 2 novembre quatre nouveaux contrats entreront en vigueur avec la FIS, la FIBT, la FIL et l'IBU. Des négociations se sont engagées avec les fédérations non-olympiques. Travailler en partenariat avec le Consortium « Sport sans drogue » a représenté une expérience tout à fait enrichissante.

M. AJÁN déclare qu'en tant que dirigeant de Fédération, il a particulièrement apprécié l'action du Consortium « Sport sans drogue ».

Il y a deux cas sur la liste d'haltérophiles positifs (l'un a été déclaré positif et l'autre ne s'est pas présenté au contrôle). L'un de ces deux cas concernait un concurrent de Chinese Taipei, En fait, celui-ci n'a pu se présenter aux contrôles parce qu'il devait subir une intervention chirurgicale importante, ce ne peut donc pas être considéré comme un cas réel de dopage positif.

Le personnel du Consortium « Sport sans dopage » disposait d'une excellente formation pour la collecte d'échantillons, mais on lui a signalé qu'il ne faisait pas suffisamment attention à l'athlète au moment où celui-ci fournissait son échantillon. Il demande donc que le personnel soit parfaitement formé, car des manipulations peuvent intervenir à ce stade.

LE PRESIDENT indique que toute information précise sera la bienvenue.

M. MALLARD demande combien il y eu d'annulation. Il est surprenant qu'il y en ait cinq dans un sport précis.

M. SYVÄSALMI répond que ces annulations résultent pour une bonne part de scellées cassées sur des échantillons. Le Consortium « Sport sans drogue » a expliqué que les échantillons avait été perdus dans les transferts.

M. BESSEBERG suggère qu'à l'avenir l'objectif soit d'effectuer les contrôles dans les temps.

LE PRESIDENT reconnaît qu'il s'agit d'une observation recevable et que le programme devra être plus efficace la prochaine fois.

LE PROFESSEUR DE ROSE souhaite exprimer certaines inquiétudes à propos du Consortium « Sport sans drogue ».

Le Consortium s'est très bien comporté dans les secteurs géographiques disposant d'agences nationales, mais les pays qui n'en ont pas, l'Amérique latine par exemple, n'ont pas été très bien couverts.

Comment peut-on être sûr de la part de travail entreprise par l'AMA et de celle effectuée par le Consortium « Sport sans drogue » ? En Amérique latine, les pays n'ont perçu aucune présence de l'AMA lors des compétitions pré-olympiques.

LE PRESIDENT explique que 2073 tests ont été opérés par l'AMA mais que le choix des pays d'origine des athlètes concernés par ces tests a été approuvé par les FI et l'AMA représentés par le Consortium.

LE PROFESSEUR DE ROSE indique que le Brésil a obtenu neuf médaillés d'argent aux Jeux et qu'aucun de ses athlètes n'a été contrôlé.

M. SYVÄSALMI considère c'est en grande partie la conséquence du manque de temps dont disposaient les observateurs indépendants. L'autre raison réside dans le fait que les données concernant les athlètes dépendaient des informations fournies par les FI. Ces dernières ne disposaient pas de toutes les informations nécessaires concernant le lieu de résidence des athlètes. L'objectif était de contrôler les athlètes du monde entier autant que dans le monde entier. Ceci devra être pris en considération lors du prochain appel d'offres.

LE DR ROGGE répond qu'il comprend les inquiétudes du professeur de Rose, sans méconnaître également les problèmes soulevés par M. Syväsalmi.

Les contrôles hors-compétition de l'AMA devraient représenter une valeur ajoutée. On est rendu désormais à 118 000 tests environ, effectués dans les laboratoires accrédités par le CIO, qui se partagent entre contrôles en cours de compétition et en dehors. Ceci signifie qu'il y a, à l'heure actuelle, environ 50 000 contrôles hors compétition effectués par les FI, les NF, le CIO et les agences nationales gouvernementales antidopages. Il s'agit d'une opération avec laquelle l'AMA ne veut pas interférer, cependant cette dernière sera très utile si elle peut combler les manques, c'est-à-dire se présenter là où aucun contrôle n'est effectué.

M. ELEYAE demande ce qu'il en est du football. La FIFA n'autorise-t-elle pas les contrôles ou bien aucun contrôle n'est-il effectué?

A propos des contrôles hors-compétition, les athlètes peuvent-ils être recontrôlés en cours de compétition et a-t-on constaté une différence dans les résultats?

LE PRESIDENT répond qu'il a été entendu, en principe, que la FIFA conduirait ses propres contrôles sous la supervision de l'AMA

En ce qui concerne un athlète contrôlé hors-compétition et de nouveau en cours de compétition, la réponse est oui : ceci est arrivé. Le seul fait que des athlètes obtiennent des tests négatifs lors d'un contrôle hors-compétition ne signifie pas pour autant qu'ils ne seront pas contrôlés en cours de compétition.

M. KOSS demande si les athlètes qui ont été contrôlés positifs ont concouru à Sydney.

M. SYVÄSALMI répond que les athlètes qui ont été contrôlés positifs n'ont pas concouru à Sydney, mais cela a demandé énormément d'efforts pour s'en assurer. Ce point exige d'être amélioré en collaboration avec le CIO.

LE PRESIDENT déclare que le Comité exécutif a abordé la question de la frustration provoquée par l'annonce d'un contrôle positif qui entraîne un appel, alors qu'arrive le moment des Jeux Olympiques, l'athlète pouvant en fait toujours participer aux Jeux. Les organismes compétents doivent agir de concert afin qu'un athlète contrôlé positif ne puisse pas prendre part aux Jeux et les ternisse.

M. WALKER estime qu'en dépit du considérable travail effectué, le rapport n'indique pas les résultats du suivi des contrôles positifs. Le rapport final devrait inclure ce type de détails.

#### DECISION

Le rapport du programme de contrôle antidopage hors-compétition est approuvé.

### **8. Programme des contrôles hors-compétition en 2001 et état actuel de la procédure d'appel d'offres**

LE PRESIDENT signale qu'exceptionnellement, il n'avait pas été effectué d'appel d'offres pour l'année 2000, mais qu'il est obligatoire d'en faire un pour les programmes suivants. La procédure d'appel d'offres du Conseil sportif irlandais a été ajoutée dans les dossiers comme modèle pour que les membres puissent se faire une idée et fasse des commentaires. L'idée serait d'adresser l'appel d'offres aux parties intéressées au début du mois de décembre en vue de parvenir à un accord final au début de l'année 2001. Le dossier aura pour objet la mise en place dans le monde entier d'un système de contrôles hors-compétition. L'appel d'offres sera ouvert à ceux qui se porteront candidats pour eux-mêmes ou au nom d'un groupement. Il devient indispensable de boucler ce dossier dans les prochaines semaines car le contrat avec le Consortium s'achève le 31 décembre.

Le but est de parvenir à un accord final au début de 2001.

L'AMA sera ouverte aux candidatures uniques ou en groupe et espère disposer d'un contrat en bonne et due forme à la fin février, le contrat avec le Consortium « Sport sans drogue » ayant été prolongé jusqu'au 28 février 2001.

Etant donné la tenue très prochaine des Jeux Olympiques d'hiver à Salt lake City, M. REEDIE suggère que l'on poursuive le programme actuel jusqu'au Jeux de 2002.

LE PRESIDENT indique que le Comité exécutif fera un rapport au Conseil lors de la prochaine réunion sur les résultats de l'appel d'offres.

#### DECISION

Le contrat avec le Consortium sport sans drogue sera prolongé jusqu'au 28 février 2001. Le détail des termes du contrat sera négocié et le Comité exécutif présentera un rapport au Conseil sur les résultats de l'appel d'offres lors de la prochaine réunion.

## 9. Choix du siège permanent de l'AMA

### – Choix des villes candidates

LE PRESIDENT déclare qu'il se réjouit de constater que tant de villes souhaitent obtenir le siège de l'AMA. Le Comité exécutif a examiné les propositions soumises. Sur les dix villes, trois ne remplissaient pas toutes les conditions exigées et n'apportaient pas la garantie du gouvernement ou du CNO. De même, il est apparu que Nice n'avait pas obtenu le soutien du gouvernement national. Il ne reste donc plus que six candidatures à remplir les critères initiaux.

#### DECISION

Les villes qui participeront à la deuxième phase de sélection: Vienne, Bonn, Lille, Montréal, Lausanne et Stockholm.

### – Nomination d'un comité d'évaluation

LE PRESIDENT indique que la deuxième phase du processus de sélection est plus spécifique et qu'il sera nécessaire de mettre en place un petit comité d'évaluation pour traiter la question. Le Comité exécutif s'est mis d'accord pour que cinq membres votants constituent le comité d'évaluation : deux d'entre eux représentant les autorités publiques, deux le mouvement sportif et un athlète. Ils seront assistés du secrétaire de l'AMA. La composition du comité d'évaluation nécessite une approbation immédiate.

MME LINDEN tient à préciser qu'elle ignore si les autorités publiques ont formellement discuté de ce sujet, mais qu'une discussion informelle ait eu lieu. Elle propose que MM. Howman et Balfour siègent à ce comité d'évaluation en tant que représentants des gouvernements.

M. KOSS propose que M. Ctvrtlik soit le représentant des athlètes au sein du comité d'évaluation.

M. VERBRUGGEN propose que MM. Aján et Besseberg représentent le mouvement sportif au sein du comité d'évaluation.

M. HENDERSON est convaincu que M. Reddie aurait une influence positive sur le comité, mais peut-être M. Reddie est-il trop occupé ?

LE PRESIDENT répond que MM. Reddie et Verbruggen sont très occupés par la commission d'évaluation pour les Jeux Olympiques de 2008.

MME BUFFET regrette que M. Reddie ne puisse pas y participer car les propositions telles qu'elles apparaissent semblent laisser l'Europe complètement de côté.

L'Union européenne a décidé que son comité de liaison tenterait de se présenter avec une proposition unique au nom de l'Union européenne en ce qui concerne les villes candidates.

LE PRESIDENT estime que la composition du comité d'évaluation sera satisfaisante tant sur le plan de la compétence et que du point de vue de la géographie.

M. MOYER se félicite de la composition du comité d'évaluation, mais souligne le rôle essentiel que devra jouer la société professionnelle de consultants mandatée pour la préparation d'un objectif qui devra être fondé sur une analyse des faits pour soumission à l'examen du Conseil.

LE PRESIDENT indique que lorsque le dossier de candidature original a été envoyé, les critères préliminaires et secondaires approuvés par le Conseil étaient joints.

La veille, le Comité exécutif s'est mis d'accord sur la pondération à accorder individuellement à chacun des critères.

Il a par ailleurs évoqué le logiciel d'aide à la décision dont dispose le CIO et dont M. Ctvrtlik connaît bien le programme.

M. CTVRTLIK fait observer que ce programme a été très utile. Il ne nécessite pas de valeurs numériques objectives spécifiques pour les différentes catégories. Ce programme a par ailleurs été d'une grande aide dans le processus de sélection des villes candidates du CIO.

MME LINDEN aborde la question du processus de choix de l'emplacement définitif. Les décisions ne pourraient-elles être notées, comme celles qui déclarent les conflits d'intérêts ?

LE PRESIDENT indique qu'il ne participera pas à la décision en ce qui concerne le choix du siège du fait de ses liens avec Montréal.

Le professeur Ljunqvist ainsi que MM. Moyer et Henderson déclarent un conflit d'intérêts.

M. KOSS demande ce qu'il devrait faire, parce qu'il représente les athlètes, vient de Norvège mais vit au Canada.

M. VERBRUGGEN mentionne qu'il vit très près de Lausanne, quelle attitude devrait-il observer pour sa part ?

LE PRESIDENT répond que les deux membres concernés devront décider eux-mêmes s'ils sont en conflits d'intérêts.

MME BUFFET déclare qu'elle ne pourra pas, elle non plus, participer à la prise de décision.

M. HENDERSON demande comment va fonctionner le processus.

LE PRESIDENT explique que le choix définitif nécessitera l'obtention d'une majorité des membres participant à la décision. Il appartiendra au Conseil de décider, dans le cas où Montréal ne serait pas retenu - en d'autres termes si l'éventualité d'un conflit disparaissait - si les membres canadiens pourront prendre part aux tours de vote qui suivront.

LE DR ROGGE répond qu'une fois que le conflit d'intérêts a disparu, il n'y a aucune raison d'empêcher un membre du Conseil de voter.

M. CTVRTLIK demande ce qu'on attend du comité d'évaluation. Veut-on un rapport analysant chaque ville en particulier ou un classement des villes?

LE PRESIDENT répond que le comité d'évaluation devra prendre une position à ce sujet, mais peut-être M. Ctvrtlik souhaite-il partager l'expérience qu'il a de ce type de travail.

M. MOYER considère qu'il est très important que le comité d'évaluation présente ses recommandations et son classement.

M. SYVÄSALMI cite la lettre envoyée aux CNO et à leurs gouvernements respectifs en ce qui concerne les diverses exigences. Six villes ont rempli les critères: Vienne, Bonn, Lille, Montréal, Lausanne et Stockholm.

M. KOSS déclare qu'il se trouve en conflit d'intérêts et qu'il se retire du processus d'élection de la ville appelée à devenir le siège de l'AMA.

M. MOYER demande si un procédé a été envisagé pour annoncer la décision de créer un comité d'évaluation.

LE PRESIDENT répond qu'un communiqué sera diffusé à la fin de la réunion pour préciser le processus retenu, annoncer la création du comité d'évaluation et nommer les membres qui ont déclaré un conflit d'intérêts.

#### DECISIONS

1. MM. Howman et Balfour représenteront les autorités publiques au comité d'évaluation.
2. M. Ctvrtlik représentera les athlètes au comité d'évaluation.
3. MM Aján et Besseberg représenteront le mouvement sportif au comité d'évaluation.
4. Une aide hors-vote sera fournie par le secrétariat de l'AMA au comité d'évaluation.
5. La proposition d'agir à la majorité dans la procédure de sélection est approuvée. Si aucune majorité se dégage au premier tour et au tour suivant, la ville avec le nombre le moins élevé de voix sera éliminée.
6. Si un conflit d'intérêts disparaît à la suite d'un vote éliminant une ville, tout membre affecté par ce conflit peut de nouveau prendre part aux tours de votes qui suivront.
7. Les membres se retirant du processus de sélection du fait d'un conflit d'intérêts sont : le professeur Ljungqvist, MM Pound, Moyer, Henderson et Koss et Mme Buffet.

#### **10. Amendements nécessaire aux statuts de l'AMA**

##### **– Amendements**

LE PRESIDENT déclare qu'il a deux amendements à soumettre à la considération du Conseil: il s'agit pour l'un d'amender les statuts afin de permettre tout autant les contrôles en cours de compétition qu'en dehors. L'autre est un arrangement interne concernant la limite de l'autorité de signature du secrétaire du Conseil.

M. HOWMAN indique que ces deux points sont indispensables à l'AMA.

La première proposition résulte d'un appel des FI et des membres du Conseil d'obtenir le pouvoir d'effectuer des contrôles en cours de compétition. Ceci comportera (s'il était décidé de faire usage de ce pouvoir) diverses implications, financières, juridiques, contractuelles etc. Si l'AMA ne détient pas ce pouvoir de par ses statuts, aucune décision ne pourra même être envisagée. C'est pourquoi, il est proposé cet amendement de l'Article 4 (Annexe ).

Il est également soumis un amendement de l'Article 12 pour permettre au secrétariat d'agir de manière plus efficace.

M. LARFAOUI soulève le problème des contrôles en cours de compétition. Ils ne devraient pas se précipiter et en revanche devraient poursuivre les contrôles hors-compétition, qui sont très importants. LE PRESIDENT souligne que l'objectif est de fournir à l'AMA la capacité juridique d'effectuer des contrôles en cours de compétition si et lorsqu'il en sera décidé ainsi.

M. HOWMAN souligne que l'amendement permettra à l'AMA d'avoir la capacité, si c'était décidé, d'effectuer des contrôles en cours de compétition à l'avenir.

M. BESSEBERG reconnaît qu'il serait une bonne idée de procéder de la sorte, également du point de vue scientifique.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST demande si l'appel d'offres concerne seulement les contrôles hors compétition en 2001. La possibilité d'effectuer des contrôles durant les compétitions ne devrait-elle pas être incluse dans l'appel d'offres?

LE PRESIDENT explique que l'AMA nécessite encore d'être invitée par les FI à effectuer ces contrôles en cours de compétitions. L'appel d'offres portera seulement sur les contrôles hors-compétition, mais au moins l'amendement des statuts permettra-t-il à l'AMA d'effectuer ces contrôles en cours de compétition, si la situation se présente.

M. WALKER déclare un conflit d'intérêts parce qu'il est désigné dans l'une des propositions.

MME BUFFET mentionne la nécessité d'envisager la transformation des Statuts de l'AMA en termes de droit public

LE PRESIDENT indique que rien n'a été fait dans ce domaine jusqu'à présent. La question implique une étude par le comité juridique et le comité des normes et de l'harmonisation, ainsi qu'une évaluation afin de déterminer si la meilleure solution pour l'AMA ne serait pas de devenir une autorité publique.

M. HOWMAN déclare que la question est étudiée par le comité juridique en ce qui concerne le choix du siège permanent de l'AMA.

#### DECISION

Les amendements aux statuts de l'AMA proposés sont approuvés.

### **11. Budget 2000 (révisé)**

M. REEDIE explique que le Conseil disposera de ses états financiers audités comme il se doit pour la fin de l'année. La rapport inclus dans le dossier (Annexe) explique ce qui a été réalisé jusqu'à présent et donne une estimation des résultats financiers en fonction du niveau d'activité tel qu'il est envisagé pour 2001.

L'AMA se tient bien dans les limites du budget initial fixé par le CIO, il reste donc des disponibilités pour envisager des actions supplémentaires.

Le comité des finances et de l'administration aura une bien meilleure perception des coûts de gestion de l'administration à la fin de l'année 2000 et probablement au milieu de l'année 2001. Les coûts de recherche sont des éléments particulièrement révélateurs.

L'objectif est d'obtenir un processus de compte rendu beaucoup plus détaillé et plus régulier en 2001, avec des comptes rendus trimestriels, peut-être même mensuels, sur la manière dont l'AMA dépense l'argent du CIO.

L'AMA a obtenus des résultats substantiels pour un niveau de dépenses plutôt modeste.

M. LARFAOUI estime qu'il est temps de penser à l'avenir. En 2001, il sera nécessaire de savoir comment l'AMA payera ses activités de 2002. Comment M. Reddie envisage-t-il cette perspective?

MME LINDEN considère qu'il serait très intéressant d'avoir une discussion sur les possibilités de coopération avec les autres organisations. La Commission européenne a promis des fonds pour divers projets concernant l'action contre le dopage cette année. Et elle assume qu'elle agira de la même façon pour l'année suivante.

Peut-être, d'autres organisations seraient-elles désireuses de mettre de l'argent dans l'action contre le dopage ?

Quelle type de recherche l'AMA prévoit-elle de faire? Peut-être la collaboration avec d'autres organisations devrait-elle être accrue dans le domaine de la recherche.

MME BUFFET met en évidence l'importance de la collaboration pour ce qui est des activités de recherche. Il existe de nombreux chercheurs dans divers pays qui effectuent des projets de recherche spécialisés dans le dopage.

L'AMA a besoin d'établir un réseau entre tous les efforts publics et privés, en vue d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

La Commission européenne finance certains programmes. Elle parviendra certainement à un accord définitif sur la question du financement dans un proche avenir.

LE DR ROGGE félicite M. Reedie, mais il tient à se prononcer sur la philosophie du partage des coûts pour une observation indépendante.

En ce qui concerne les contrôles hors-compétition, l'AMA n'a pas besoin de mettre au point un système de partage des coûts avec les FI. A l'avenir, l'observation indépendante devra être proposée par l'AMA mais pas sur la base d'un partage de coûts.

M. MOYER insiste pour dire que le budget de 2002 doit être évalué.

Le comité des finances et de l'administration devrait étudier de près les possibilités du partage des coûts, les avantages escomptés, dans la mesure où cela renforce les partenariats. Le comité des finances et de l'administration devrait envisager un partage des coûts pour toutes ces activités.

En ce qui concerne la recherche, LE PROFESSEUR LJUNGQVIST indique qu'il faut bien comprendre que la recherche sportive ne fait pas partie des priorités où que ce soit dans le monde quand il s'agit de financement.

Si des fonds existent pour ce qui est de la recherche, il serait en effet plus simple pour l'AMA de prendre contact avec des partenaires éventuels et de partager.

Il lui semble que le CIO n'a pas réussi à produire de financement pour la recherche contre le dopage, alors qu'il y a longtemps que cela aurait dû être fait. Si on rencontre des problèmes à l'heure actuelle, c'est bien parce que la recherche nécessaire n'a pas été engagée il y a des années.

L'AMA est également en concurrence avec de bons chercheurs. Dès lors, on se trouve en présence de certains domaines très en avance, alors que d'autres, qui ne bénéficient pas du même ordre de priorité, ne peuvent obtenir aucun moyen de financement ou n'intéresser aucun projet de recherche.

En ce qui concerne la note au point 1, il s'attend à son changement après que l'appel d'offres sera terminé, avec une augmentation des contrôles et une diminution des coûts.

LE GENERAL McCAFFREY estime qu'il y a un renouvellement de l'intérêt et de la dynamique quand on explique que le sujet est d'ordre de santé publique avec d'importantes conséquences sur les jeunes à l'intérieur des périmètres nationaux et pas seulement sur les athlètes de haut niveau.

Il a été possible d'obtenir 3,3 millions de dollars immédiatement disponibles pour la mise en route de l'agence antidopage américaine, quand bien même il ne s'agissait que d'un premier acompte.

Il a demandé au Dr Vereen de revenir à l'Institut national de lutte contre la drogue pour tenter de lui confier la prise en charge générale des questions de dopage dans le sport. Un important jeu de levier est sur le point d'intervenir à ce sujet et chacun a de bonnes raisons de se montrer optimiste.

L'AMA agira en tant que coordinatrice pour préciser les exigences en matière de recherche.

LE DR GARNIER indique qu'il approuve entièrement les interventions précédentes.

Le champ de la lutte contre le dopage est en rapport avec la santé publique. C'est la raison pour laquelle, l'AMA devrait pouvoir recevoir des financements tirés sur les budgets de santé publique.

Le Conseil de l'Europe et le groupe de surveillance se composent de pays présentant des disparités financières significatives, lesquelles rendent difficiles la mise en place de programme de contrôles. C'est pourquoi, il espère voir le Conseil de l'Europe et l'AMA soutenir les obligations auxquelles se plient certains pays pour établir des programmes.

Le budget ne pourrait-il pas soutenir les pays qui en ont plus besoin que les autres?

Tous les pays devraient être encouragés à lancer des politiques nationales et, à cet effet, le Conseil de l'Europe soutient activement les programmes d'aide.

En ce qui concerne le budget de 2001, M. KITAMI insiste sur la nécessité d'obtenir des informations détaillées au sujet des dépenses affectées à la recherche, afin que les autorités publiques puissent venir en aide aux pays en difficulté.

M. VERBRUGGEN mentionne le procès Festina à Lille. Les défenseurs ont pour argument de tenir l'UCI comme co-responsable du dopage de l'équipe Festina, car elle n'aurait pas suffisamment agi pour obtenir les méthodes de contrôle de dopage à l'EPO au début des années quatre-vingt-dix. Si les FI n'ont pas agi suffisamment en ce qui concerne la recherche dans les substances, il se pourraient bien alors qu'elles deviennent vulnérables à l'avenir, en cas de plaintes judiciaires. C'est, en tous cas, la leçon qu'il a apprise.

Le comité d'éthique et d'éducation a fait des recommandations à propos de la recherche sur ce qui conduit au dopage, en d'autres termes, rechercher les causes du problème. C'est la première des priorités et cela leur permettra de mieux cerner le problème.

M. KHANNA indique que son gouvernement tend à considérer qu'il s'agit là d'un problème de drogue dans le sport et non d'une question de santé publique primordiale. Il y a d'autres agences qui s'occupent de la santé publique et de ce type d'activité.

La façon d'appréhender la question spécifique du dopage dans le sport devra refléter la priorité accordée au dopage dans le sport. Il suspecte que nombre de gouvernements ont tendance à se

montrer conservateurs quand il s'agit de leur capacité à financer de grands projets de recherche à confier à l'AMA. L'AMA devrait envisager le partage des coûts et utiliser les installations dont les gouvernements pourraient déjà disposer.

M. KOSS soutient la proposition faite par le comité d'éthique et d'éducation et il est disposé à approuver le budget.

M. TALLBERG indique que la commission des athlètes du CIO demande un financement de la recherche à long terme, c'est pourquoi, il soutient le professeur Ljunqvist et M. Reddie.

M. HENDERSON fait observer qu'il n'existe aucune bonne leçon tant qu'elle n'a pas été apprise avec les yeux du désastre. Le CIO, qui compte également les FI, a placé 20 millions de dollars dans l'AMA en forme de soutien lorsque le désastre est apparu, et il espère que les gouvernements n'oublieront pas qu'ils ont pris la responsabilité de financer les activités de l'AMA, à hauteur de 50%.

M. REEDIE répond à tous les commentaires.

Il explique à M. Larfaoui qu'il disposera certainement de chiffres plus détaillés pour 2002 et aussi espère-t-il pour 2001.

Mmes Linden et Buffet ont raison : la collaboration est clairement le nom du jeu.

Il remercie le Dr Rogge de son commentaire concernant le partage des coûts et il va examiner cette question au début de l'année prochaine.

Il a pris note "gouvernement, argent, demain...", et il remercie M. Moyer. Il ignore si cela reflète exactement ce que M. Moyer a dit, mais cela l'a énormément encouragé !

Il y a beaucoup d'excellentes actions en cours, mais davantage de fonds et de définition de priorité sont nécessaires, comme l'a fait remarquer M. Verbruggen.

Il tient à dire au général McCaffrey qu'il se félicite de ce qu'il apprend sur l'usage d'un budget substantiel aux Etats-Unis.

En réponse aux commentaires du Dr Garnier, il n'est pas certain que l'AMA doive fournir aux pays des bourses pour les aider à mettre en place des programmes antidopages.

Il a pris note des commentaires de M. Verbruggen, et reconnaît avec M. Khanna que la plupart des pays considéreront qu'il s'agit bien d'une question de drogue dans le sport.

En réponse à M. Henderson, il reconnaît que le financement supplémentaire dépendra incontestablement des pourparlers qui auront lieu entre les autorités publiques au cours des deux prochains jours.

Il remercie les membres de leur approbation de ce premier budget.

#### DECISION

Le budget 2000 est approuvé.

### **12. Budget 2001**

LE PRESIDENT déclare que le rôle du comité des finances et de l'administration est d'assurer que les ressources soient utilisées par l'AMA le plus efficacement possible.

Un plan plus détaillé des dépenses sera nécessaire, en ce qui concerne notamment la recherche, car il s'agit là d'un puits sans fond, dans lequel l'argent peut être englouti sans résultat.

Le Comité exécutif a approuvé, la veille, un modèle de planification d'entreprise. Pour proposer un plan d'action possible sur cinq ans, comprenant les divers domaines vers lesquels il s'agirait éventuellement d'orienter l'organisation pour les cinq années qui viennent.

Il est conscient que cela pourrait facilement devenir, pour de nombreux pays, une façon de réduire la portée à une simple question de drogue dans le sport.

Ce n'est pas au CIO que revient la faute s'il n'y a pas beaucoup d'argent investi dans la recherche, notamment il y quelques années

Il a été intéressé par les points de vue variés sur les divers services à rendre. Il ne croit pas que l'AMA devrait nécessairement tout financer.

La prise en compte de la recherche est primordiale..

Il est vrai qu'il reste nécessaire de découvrir pourquoi on se drogue dans le sport. Il s'agit de savoir pourquoi, afin d'élaborer une parade.

En ce qui concerne le coût des programmes de contrôles hors-compétition, il s'agit du coût moyen de l'intégralité de la procédure.

Dès lors, en termes généraux - et une fois qu'on en aura rajouté les détails après discussion, la somme de 12,8 millions de dollars reste-t-elle acceptable au Conseil ?

MME LINDEN dit qu'il est important pour les représentants des gouvernements de connaître l'augmentation annuelle du budget pour l'avenir.

En ce qui concerne les commentaires concernant le manque de volonté des gouvernements de payer, elle tient à préciser d'abord et avant tout que les gouvernements se félicitent de la création de l'AMA

et elle rappelle que le CIO souhaitait prendre en charge les deux premières années, mais les gouvernements s'acquitteront de 50% des responsabilités à l'avenir. Par ailleurs, les gouvernements affectent de grosses sommes aux programmes nationaux antidopages et elle espère qu'à l'avenir les discussions ne tourneront pas autour de savoir qui verse plus d'argent. Il leur faut tous travailler ensemble.

MME VANSTONE soutient les propos de Mme Linden.

Les gouvernements ont accepté de prendre en charge 50% du financement et elle espère que les gouvernements s'entendront pour partager ce poids.

La veille, le Comité exécutif a décidé de stratégies à long et à plus court termes. Elle ne croit pas qu'aucun gouvernement accepterait de verser sa part tant que les membres ne pourront pas déterminer les objectifs de l'AMA.

Des directives doivent être formulées et le Comité exécutif et le Conseil doivent décider ce qu'ils souhaitent exactement.

Quels sont leurs objectifs pour les cinq ans à venir exactement? Que cherchent-ils à réaliser à Salt Lake City? D'excellents résultats ont été obtenus en très peu de temps, et ce parce qu'ils se sont trouvés devant l'obstacle de Sydney à franchir. Désormais, un nouvel obstacle se présente: Salt Lake City. Les gouvernements ne verseront pas d'argent dans ce qui ne resterait qu'une bonne idée.

On peut s'attendre à un accord de principe pour le lendemain, sur la façon dont les gouvernements vont partager la somme à payer, mais il ne lui semble pas que les gouvernements signeront tant que n'existera pas une définition claire de ce qui sera entrepris avec l'argent accordé.

M. BALFOUR souhaite dire qu'il est nécessaire de reconnaître l'importance de la tâche réalisée, cependant, celle-ci doit porter sur des actions et non sur une stratégie.

Dire que les gouvernements semblent peu désireux de contribuer à l'AMA, c'est faire une réflexion biaisée. Les gouvernements distribuent énormément d'argent pour soutenir l'action de leurs fédérations nationales et de leurs instituts de recherche contre le dopage.

Il semble que les gouvernements et le sport sont séparés en deux. Cependant certains commentaires (notamment ceux de M. Henderson) indiquant qu'il est temps pour les gouvernements d'intervenir dans l'organisation, est faux. En tant que représentants gouvernementaux, ils ont besoin de la définition d'une stratégie claire avant de pouvoir retourner devant leurs gouvernements pour les informer de la suite des événements. Dès lors, une discussion politique est probablement nécessaire pour bien préciser que les fédérations sportives n'opèrent pas dans l'espace. Elles aussi dépendent d'un gouvernement particulier et ces gouvernements font de leur mieux pour les aider et avec elles d'autres organismes qui vont ensuite former les Fédérations Internationales et le CIO. La question doit être abordée avec précision et il s'exprime ici en tant que sportif aussi bien que politicien.

MME BUFFET suggère de trouver des terrains d'entente entre le mouvement sportif et les gouvernements plutôt que des oppositions.

Son gouvernement finance la lutte contre le dopage en France et l'Union européenne fournit désormais jusqu'à sept millions d'euro pour soutenir cette lutte. L'Union européenne a également décidé de financer l'AMA. Elle espère qu'il sera possible aux gouvernements de décider du partage des coûts.

La force de l'AMA c'est d'être une organisation publique et privée.

M. MOYER déclare qu'il serait important de savoir la fourchette retenue par les gouvernements.

Le CIO continuera-t-il à verser une contribution de 8 millions de dollars annuels? Il lui semble que c'est ce qui a été dit.

M. ELEYAE considère que quelque chose manque dans le budget. Il espérait la prise en compte de divers éléments dans l'élaboration du budget, afin que la nécessité des dépenses augmente au fur et à mesure dans l'année. Les membres devraient donc envisager d'ajouter 10% au chiffre du budget fixé pour couvrir tout ce qui pourrait advenir au cours de l'année.

M. REEDIE indique qu'il est possible de gérer une agence mondiale antidopage avec un personnel restreint, tenant peu de réunions et effectuant des contrôles hors-compétition pour cinq à six millions de dollars par an. Il ne croit pas, cependant que c'est ainsi que les membres du Conseil le voit. La plupart des dépenses de l'AMA seront concentrées sur la recherche et l'éducation. Les coûts de gestion restent relativement modestes mais ce qui est demandé est en fait plutôt onéreux. Il est vrai qu'une fourchette d'estimation serait utile.

Il n'est pas autorisé à parler au nom du CIO, mais il ne serait pas autant surpris si, à la fin de deux ans de financement substantiel pour la mise en place de l'AMA, le monde du sport olympique cherche à s'en dégager.

Il suggère que les représentants des gouvernements se penchent le lendemain sur la question des 15 à 16 millions de dollars par an qu'ils ont discutée.

Il est parfaitement au courant des fonds investis par les gouvernements dans d'autres secteurs du même domaine, mais la beauté de l'AMA c'est qu'elle les regroupe tous au sommet du sport. Il n'estime pas que 50% de 16 millions de dollars devrait troubler les gouvernements outre mesure. LE PRESIDENT considère qu'ils sont d'accord pour dire que, pour ce qui concerne 2002, les gouvernements paieront la moitié des coûts de fonctionnement de l'AMA tel qu'il est précisé dans les statuts.

L'action entreprise jusqu'à présent résulte davantage du choix d'une orientation que d'actions précises.

L'avantage de leur organisation, c'est que l'AMA est désormais installée au sommet du système sportif tout entier, qu'il soit privé ou public.

Les gouvernements composent 50% de l'AMA, dès lors, ils prendront part à ses décisions et participeront à ses actions.

Il souhaite que les membres puissent faire pression en utilisant une somme d'argent assez peu élevée pour obtenir un soutien potentiel du secteur privé, dans la recherche et l'éducation.

C'est pourquoi, ils se trouvent en présence d'une proposition de budget pour 2001 avec 10% de réserve en cas d'impondérables proposé par M. Eleyae.

MME VANSTONE indique qu'elle ne se satisfait pas du supplément d'argent attribué au comité d'éthique et d'éducation, dans la mesure où il s'agit d'un fonds de réserve qui ne peut être utilisé qu'en cas d'urgence. Elle est d'accord avec la proposition, mais le fonds réservé aux impondérables ne doit être utilisé que pour les urgences et non pas pour des dépenses de dernière minute, au cas où l'AMA viendrait à manquer d'un peu de rigueur.

MME LINDEN considère que l'argent provenant encore du CIO l'année prochaine, si les membres du CIO souhaitent ajouter 10% supplémentaires, elle sera heureuse d'approuver.

M. WALKER estime que la proposition de 10% de réserve pour les impondérables est acceptable pour 2001. Cependant, pour 2002 et au-delà, le principe de contingence serait contraire au projet de budget proprement dit.

LE PRESIDENT souligne qu'ils ont, en tant que partenaires, une responsabilité partagée dans l'exercice des devoirs de l'AMA. Comme Mme Linden, ils approuvent et considèrent qu'il s'agit d'un élément positif, mais cela se retournera contre eux en 2002, lorsque la générosité de Mme Linden devra être partagée. Leurs décisions ne devraient pas se fonder strictement sur l'origine des fonds qu'ils dépensent. Ils devraient dépenser de manière responsable en tant qu'AMA.

#### DECISION

La proposition de budget pour 2001 de 14,3 millions de dollars (y compris la proposition de 10% non-alloués pour les impondérables) est approuvée.

### **13. Programme de travail futur**

LE PRESIDENT demande aux membres de se reporter aux documents joints à leur dossier (Annexe) concernant le programme de travail futur de l'AMA. Il propose que les membres discutent de l'orientation à donner à l'AMA, afin que le Comité exécutif et le groupe de travail qui sera mis en place à cette fin reçoivent quelques directives du Conseil.

M. SYVÄSALMI explique qu'il s'agit du programme sur lequel le Comité exécutif s'est entendu. Ce programme et un plan d'ensemble sont devenus indispensables.

Le Comité exécutif recommande qu'on demande aux membres de l'AMA de faire connaître leurs idées sur le développement de l'AMA.

Le Comité exécutif a également décidé de disposer d'un comité de direction, comprenant un représentant des autorités publiques et un autre du Mouvement olympique (M. Verbruggen), un athlète et le secrétaire de l'AMA, qui fera parvenir à tous les membres une liste d'idées générales.

En janvier, un projet de stratégie sera élaborée et proposée à l'examen de chacun à partir du 15 février. Ce projet sera, ensuite, soumis à l'approbation du Comité exécutif à sa prochaine réunion.

Le plan d'action et le modèle d'entreprise serviront aux membres du Conseil à mieux percevoir les nécessités abordées aujourd'hui.

LE PRESIDENT demande aux membres leurs directives en ce qui concerne le travail conceptuel que devra nécessairement effectuer l'AMA, en particulier déterminer ce que l'Agence devra faire pour parvenir à ses objectifs ; ce que l'on attend du Comité exécutif par opposition au Conseil ; le rôle approprié des comités, celui du Comité exécutif et les éléments nécessitant d'être harmonisés.

Il semble pour le moins que les autorités publiques recherchent une certaine assurance quant à ce qu'on attend d'elles à l'avenir.

Un système permettant à chacun de traiter l'incertitude apparaît comme nécessaire. C'est pourquoi il a envisagé de laisser libre court à la discussion afin d'entraîner la formulation d'idées qui pourraient donner au groupe de travail ou au groupe de direction quelques directives sur l'action à mener. Il passe la parole au membres.

MME VANSTONE soutient cette proposition. Les représentants des gouvernements se sont engagés à plusieurs reprises à financer la moitié des sommes nécessaires, il est clair cependant que pour obtenir les fonds de leurs trésoriers, les représentants des gouvernements devront retourner chez eux avec de bonnes explications sur les objectifs futurs de l'AMA. Quelle est la direction du convoi? Il leur faut affronter leur choix, décider de se conduire comme un conseil d'administration, déterminer une stratégie, une orientation et des limites financières.

LE PRESIDENT demande à Mme Vanstone quelle stratégie, aurait, à son avis, le plus de chance d'avoir une résonance auprès des gouvernements.

MME VANSTONE lui répond qu'il ne lui appartient pas de formuler ce que les gouvernements ou les fédérations souhaiteraient. Néanmoins, les gouvernements doivent pouvoir être satisfaits des mécanismes de responsabilisation comptable et des structures de gestion.

Les objectifs de l'AMA sont de mettre en place une stratégie à long terme en vue de finalement faire cesser l'usage de drogue dans le sport. Il leur faut agir ensemble pour y parvenir.

LE PRESIDENT indique qu'il souhaite des idées de stratégie et il suggère que les membres prétendent qu'ils sont « reine ou roi d'un jour » et fassent part de leurs idées pour définir cette stratégie.

MME BUFFET insiste sur la nécessité de définir une stratégie et suggère de retourner aux origines des structures de l'AMA et de reconsidérer le pourquoi de la création de l'AMA.

Les membres ont décidé de regrouper leur potentiel en vue d'une action commune.

Les pays ont le devoir de se montrer responsables, mais le mouvement sportif lui aussi a, dans une certaine mesure, quelques responsabilités.

Il lui semble que divers projets existent, entrepris par les gouvernements et les organismes sportifs pour lutter contre le dopage. Le rôle principal de l'AMA est d'harmoniser les diverses actions entreprises.

Si l'AMA joue un rôle dans l'harmonisation (de la liste, dans les procédures et les sanctions), comment parviendra-t-elle à une action sur une base commune? L'AMA doit avoir un rôle de coordination et si elle peut l'assumer, elle en gagnera une crédibilité publique importante.

Il existe des endroits, des pays et des sports dans lesquels la lutte contre le dopage n'est pas menée avec une intensité suffisante, pour un certain nombre de raisons. L'AMA peut permettre une action au niveau mondial et passer outre les difficultés rencontrées dans certains secteurs, du fait d'un manque de financement par exemple.

Les deux points les plus importants sont donc la coordination et l'harmonisation ainsi que des possibilités identiques, pour tous les pays du monde entier, de lutter contre le dopage.

LE DR ROGGE comprend les inquiétudes ressenties par les gouvernements, mais il existe également une crainte au sein du mouvement sportif, lequel aimerait bien, lui aussi, savoir combien d'argent il lui faudra investir.

L'AMA devrait permettre la rencontre entre le mouvement sportif et les gouvernements. Chacun présentant ses capacités et ses moyens d'action.

La lutte contre le dopage, à l'exception de l'action déjà réalisée par l'AMA au cours de l'année écoulée, est actuellement à la charge des FI, des CNO (dans une moindre mesure) et des diverses agences nationales et gouvernementales de lutte contre la drogue.

L'aide des gouvernements est indispensable, car le mouvement sportif n'a pas le pouvoir de lancer des mandats, d'interroger et de pénaliser les réseaux de trafiquants de drogue fournisseurs des athlètes.

Bon nombre d'actions devraient pouvoir être entreprises à l'avenir sans affecter le budget. Une meilleure législation sur le dopage est nécessaire dans de nombreux pays, et ceci n'a pas d'incidence sur le budget.

La recherche scientifique coûtera des sommes énormes, mais l'AMA peut obtenir des soutiens par ailleurs. Il craint qu'à l'avenir, 5 millions de dollars soient trop peu si l'AMA devait lancer des projets complets de recherche. Il reste difficile au demeurant de déterminer la somme d'argent nécessaire. Il répète que l'AMA devrait être le catalyseur de la recherche et mettre toutes les ressources des divers pays en commun.

En ce qui concerne les contrôles en cours de compétition et en dehors, le chiffre de 2 500 contrôles hors-compétition est marginal comparé aux 120 000 contrôles effectués dans le monde entier, mais il est significatif car les tests sont effectués dans les Fédérations qui n'ont pas mis en place leur propre système de contrôle du dopage. Soit l'AMA prendra en charge elle-même, tous les contrôles en cours

de compétition et en dehors, soit elle effectuera des contrôles en cours de compétition et en dehors dans les secteurs où on a constaté des manques.

L'observation indépendante est un processus nécessaire demandé par les athlètes. Un corps d'observateurs indépendants, similaire au TAS, pourrait être créé dans l'avenir.

La véritable inconnue du budget est celle que pose la recherche scientifique et dans une moindre mesure le poste affecté à l'éducation.

M. MOYER fait la liste des secteurs qui ont besoin de cinq ans.

L'AMA devra se développer avec succès comme une organisation regroupant des institutions publiques et privées.

Les membres devront parvenir à un vaste Code du dopage et s'entendre sur une approche générale. De même, Le rôle diversifié de l'AMA dans le domaine de l'observation et du contrôle devra être élaboré.

Pour ce qui est de l'éducation, il devrait être largement compris par tous ceux qui font partie du mouvement sportif, y compris les sponsors, qu'il n'est pas acceptable d'être associé à des sports et à des activités qui abusent des athlètes par le biais de l'usage de drogue.

Un objectif pour l'harmonisation doit être fixé.

L'AMA doit investir dans la recherche de manière stratégique sur cinq ans.

L'AMA devrait devenir l'autorité reconnue, non seulement pour ce qui est du sport olympique et amateur mais aussi pour les sports professionnels du monde entier et être considérée comme l'organisme imposant les normes.

M. KITAMI indique que ce qui importe le plus est que l'AMA montre quelles organisations bénéficieraient d'une coopération avec elle.

M. TALLBERG croyait, en tant que président de la commission des athlètes du CIO, que l'AMA cherchait à mettre en place un groupe de travail ad hoc pour coordonner son rôle. La commission des athlètes du CIO souhaiterait voir un sport sans drogue à l'avenir ainsi qu'une harmonisation dans la lutte contre le dopage. La commission des athlètes a décidé que M.Koss serait son représentant au sein du groupe ad hoc.

M. KOSS aborde la question des priorités. Les membres de l'AMA devraient utiliser leurs compétences pour harmoniser les règles et produire un code médical qui puisse être reconnu en droit civil.

Il leur faut également envisager des directives d'harmonisation à l'intention des agences nationales de lutte contre le dopage pour ainsi renforcer les systèmes nationaux.

Il doivent également être prêts à soutenir les secteurs excentrés manquant de moyens financiers pour effectuer des contrôles de dopage.

La recherche est un élément clé. La recherche scientifique doit être conduite aussi bien que la recherche sociale. Les changements de comportements ne peuvent être assimilés que par le biais d'une compréhension des perceptions et des valeurs.

Le système des observateurs indépendants est un important moyen dont dispose l'AMA pour vérifier tous les contrôles et les résultats d'analyses nationaux et internationaux.

M. MALLARD souligne la nécessité de définir l'orientation de l'AMA et de réfléchir à l'harmonisation (et à ses progrès dans les divers pays), à l'organisation et au rôle de l'AMA, y compris en ce qui concerne les contrôles par opposition à une simple observation et d'envisager les relations à entretenir avec les laboratoires pharmaceutiques dans le monde entier.

C'est là qu'un document ouvert avec des choix concernant un plan stratégique devient nécessaire et que des avis professionnels sur le budget et les dépenses seraient sans doute un excellent investissement.

LE DR GARNIER indique que le groupe de surveillance a eu de nombreuses discussions sur le rôle de l'AMA et quand il en est venu à la création d'une agence mondiale antidopage quelques appréhensions sont apparues, qui ont désormais disparu. Il est nécessaire d'assurer que l'agence existe bel et bien sur la base de la parité. C'est un moyen d'ajouter de la valeur, en d'autres termes de tirer le meilleur parti de ce qui est gratuit.

Le processus positif du programme des observateurs indépendants pourrait conduire à d'autres actions par l'AMA telles que celles de parvenir à la rédaction de nouvelles règles ou l'amélioration de celles qui existent.

Le groupe de surveillance a estimé que la priorité essentielle de l'AMA devait être l'élaboration d'un projet de code antidopage universel et a souhaité prendre part à la rédaction de ce projet. C'est pourquoi le groupe de surveillance invite l'AMA à faire appel à lui pour une rédaction en commun de ce nouveau code.

M. REEDIE souligne que l'AMA peut désormais raisonnablement convaincre le monde que le sport de haut niveau a une chance de rester propre.

Pratiquement, tous ceux qui se sont exprimés ont mis en avant leurs propres intérêts. Il estime néanmoins que ces divers intérêts sont bien représentés par le biais de la structure des comités de l'AMA. Il est absolument indispensable de donner à chacun des comités des instructions afin que ceux-ci fassent, en réunion du Conseil, le compte rendu scrupuleux de leur action. Les comités prendront note alors de ce qui leur est demandé de faire et ceci sera de nouveau vérifié six mois plus tard. C'est ainsi qu'on a des chances de parvenir à un nouveau code, duquel sortira un meilleur programme de contrôles hors-compétition, lequel pourra être accepté par les athlètes..

Il se demande si une vision n'est pas la seule chose qui manque à l'heure actuelle. Si les autorités publiques ne sont pas satisfaites avec la prospective, alors il se demande bien ce qui peut être nécessaire. Il reconnaît qu'un grand nombre d'actions auxquelles l'AMA pourrait procéder ont très peu d'incidences budgétaires.

LE PRESIDENT indique qu'il ne sont pas actuellement en train de mettre au point une stratégie. Il souhaite seulement obtenir des idées pour le groupe de travail qui sera chargé d'élaborer la stratégie.

M. CTVRTLIK souligne que leur budget serait en tout état de cause absolument suffisant, s'ils commençaient par l'éducation. Il leur faut être prudent quant à ce qu'ils peuvent réaliser.

Il existe des problèmes cruciaux et la rédaction d'un code commun par exemple ou l'harmonisation de sanctions constitueraient des résultats excellents.

La méthodologie de la gestion des résultats devrait être standardisée, de même que celles utilisées par les laboratoires d'analyse.

L'Office des observateurs indépendants a été extrêmement bien perçu par le Conseil dans son ensemble. Il lui semblait que le TAS pouvait être pris comme modèle, mais il paraît que l'Office des observateurs indépendants a déjà fixé sa propre norme.

Il ne croit pas que l'éducation et la recherche soit possible sans un budget conséquent.

LE GENERAL McCAFFREY tient à revenir sur la notion de gouvernance. L'AMA doit insister sur le fait qu'elle va agir comme une association sans but lucratif. Il s'agit bien de la prise de décision. La notion de gouvernance doit être régularisée.

Le plan stratégique se compose de trois parties : un code de l'AMA (plutôt que la conduite de tests), la recherche et l'éducation, qui sont très coûteux, toutefois, l'AMA pourrait produire un programme d'instruction fondé sur l'éthique.

Pour ce qui est du budget, celui-ci ne peut être élaboré sans respecter une stratégie et des objectifs.

Le Conseil doit annoncer aux comités les objectifs qu'il leur demande de poursuivre.

LE PRINCE DE MERODE a rêvé durant très longtemps et à présent il lui semble que son rêve soit en passe de devenir réalité.

Il est nécessaire de définir des objectifs et de développer une stratégie et ensuite d'investir de l'argent. Les objectifs doivent être raisonnables de même que les modèles éducatifs qui doivent pouvoir s'appliquer dans divers pays.

En ce qui concerne la recherche, il estime qu'elle devra être subventionnée, mais elle devra être effectuée dans des limites raisonnables. Il est nécessaire d'établir un inventaire de ce qui existe déjà, de coordonner la recherche et d'imposer des directives.

Il est important de souligner que l'AMA n'a pas vocation à entreprendre des contrôles dans le monde entier. L'AMA devrait intervenir et effectuer des tests dans les secteurs faibles. Les contrôles en cours de compétition et en dehors doivent être pratiqués en parallèle, dans la mesure où les contrôles hors-compétition pratiqués seuls n'ont aucun sens.

L'AMA devrait se proposer en complément, et non en remplacement, pour les contrôles.

En ce qui concerne l'harmonisation, il est nécessaire d'entreprendre une action rapidement si on veut obtenir des résultats. Ils ne devraient pas perdre leur temps à philosopher. Au contraire, il leur faut avoir l'esprit pratique.

M. ELEYAE estime que l'on devrait instituer un système de relations publiques. L'AMA doit appréhender un format mondial et envisager une communication créative. Ceci demandera beaucoup de publicité.

Les fournisseurs de matériels sportifs, les organisateurs de compétition et les sponsors devraient également être visés, car les athlètes sont fréquemment payés pour gagner et certains d'entre eux succombent à la tentation du dopage. Les athlètes sont souvent poussés à prendre de la drogue pour ces raisons.

M. WALKER développe son idée d'un modèle d'entreprise. L'un des principes directeurs du rôle de l'AMA est que celle-ci devrait être liée à des secteurs où il existe une interaction entre ce que les autorités publiques et le mouvement sportif devraient faire pour empêcher le dopage. Les responsabilités complémentaires, mais propres à chacun, devraient être mises côte à côte et priorité devrait être donnée au comblement des manques ; l'objectif derrière tout cela étant de parvenir à des normes minimales communes de haut niveau dans le monde entier.

L'option effleurée quand on a envisagé l'AMA était de savoir si elle devait devenir un organisme de contrôle de qualité. Cette responsabilité la rendrait opérationnellement moins active, mais cela reste une possibilité qui mérite d'être étudiée.

M. BESSEBERG insiste sur le rôle de l'éducation. Disposer d'un bon système de contrôle et d'un code c'est parfait, mais pour lutter contre le problème l'éducation reste indispensable. Le rôle de l'AMA devrait prévoir une division des tâches entre les divers secteurs et dispenser des conseils plutôt que de faire elle-même le travail de police.

M. VERBRUGGEN suggère qu'ils s'inquiètent de savoir à quel endroit on a dévié par le passé. Le contrôle du dopage relevait des FI et du CIO. Le problème est beaucoup trop complexe pour que les FI continuent de s'en occuper elles-mêmes toutes seules, d'autant que la plupart des FI n'ont pas les moyens d'effectuer les tests ou de lancer des programmes pédagogiques. De même, le travail effectué par les FI est bénévole à 90% environ. Les recherches précédentes se sont avérées trop dispersées. La juridiction des FI est également trop limitée pour pouvoir entreprendre une action quelconque contre le dopage. C'est pourquoi, il recommande pour l'AMA un rôle de coordination et d'harmonisation, d'organisation et de supervision, afin qu'elle puisse venir en aide aux institutions telles que les FI et les CNO lesquels affrontent le problème du dopage.

L'argent n'est pas la seule question. La gloire en sport est plus que suffisante.

LE PRESIDENT estime que la discussion a été très bénéfique pour ceux des membres qui feront partie du comité de réflexion. Les idées peuvent toujours être envoyées jusqu'en janvier et il espère qu'au milieu de février le comité de réflexion sera à même de se présenter devant le comité exécutif et ensuite devant le Conseil de fondation avec les éléments d'un plan d'action. .

#### DECISIONS

1. Le comité de réflexion de l'AMA sera composé d'un représentant des autorités publiques, Mme Vanstone; d'un représentant du Mouvement olympique, M. Verbruggen; d'un athlète, M. Koss; et de M. Pound.
2. Toute idée devra être proposée dans le courant de janvier. Le comité de réflexion reviendra devant le Comité exécutif et le Conseil de fondation avec les éléments d'un plan d'action stratégique à la mi-février.

### **14. Suivi**

#### **– Elaboration du site web**

M. SYVÄSALMI se réfère au document qui figure dans le dossier (Annexe), en soulignant la nécessité d'un système de communication intranet pour l'AMA.

LE PRESIDENT souligne qu'il n'y a qu'un seul site pour l'AMA et le comité d'éthique et d'éducation ne dispose pas du sien propre.

MME LINDEN considère que les sites web sont une bonne idée et qu'il est très important de faire circuler l'information très rapidement.

Il est également très important que l'Intranet reçoive la priorité. Il serait utile que les ordres du jour des réunions y soient diffusés afin que les membres puissent préparer les réunions.

LE PRESIDENT répond que le secrétariat de l'AMA fera de son mieux pour que l'intranet soit mis en place et fonctionne.

LE DR VEREEN indique qu'ils ont également proposé d'ajouter un code d'éthique et de conduite, du matériel pédagogique, des informations de recherche, des tableaux, des bulletins, des espaces de conversation, des informations juridiques et du matériel en relation avec le passeport des athlètes. Le site web est un outil éducatif qui fonctionne au mieux dans un cadre pédagogique.

#### DECISIONS

3. Le rapport sur le site web de l'AMA est approuvé
4. Priorité sera donnée à la mise en place d'un système de communication intranet pour l'AMA.

– **Assurance de l'AMA**

LE PRESIDENT déclare que M. Niggli s'est montré très utile dans la négociation des termes d'une police d'assurance aux termes très généraux. Le montant de l'assurance s'élève à 16 millions de francs suisses.

L'existence de l'assurance devrait soulager grandement les FI qui imposeraient des sanctions à la suite d'un contrôle de dopage positif, dont l'AMA serait à l'origine.

M. HENDERSON demande si les FI sont également couvertes.

LE PRESIDENT répond que si une FI impose une sanction sur la base d'un contrôle positif dont l'AMA est responsable, celle-ci devra soutenir la FI concernée en cas d'erreur. En d'autres termes, la FI concernée sera protégée si l'AMA est responsable du contrôle.

DECISION

Le rapport sur l'assurance de l'AMA est approuvé.

– **Effectifs du personnel de l'AMA**

M. SYVÄSALMI indique que la situation des effectifs du personnel s'est améliorée depuis la précédente réunion. L'équipe se compose désormais de Nikki Vance, l'un des directeurs de programme, Casey Wade, qui travaillait auparavant au Centre canadien pour l'éthique dans le sport et Isabelle Tornare, directrice de projet pour la communication et l'information, qui sont venus rejoindre Christine Gueissaz, Chloé Christopoulos et lui-même.

L'objectif est d'embaucher deux ou trois personnes supplémentaires à la fin de janvier pour combler les manques.

LE PRESIDENT tient à souligner que l'AMA dispose d'un personnel très capable.

DECISION

Rapport sur les effectifs du personnel de l'AMA est approuvé.

## **15. Demande d'action de l'AMA**

### **A) Mme la ministre Vanstone – contrôles EPO**

MME VANSTONE aborde la question de la mise en place mondiale des contrôles de l'EPO. Il est important que l'AMA profite de l'élan donné par les Jeux Olympiques pour favoriser la mise en place mondiale des contrôles de l'EPO, que les tests combinés puissent être développés et que l'ensemble du processus soit définitivement mis au point pour devenir une norme figurant dans tous les programmes de contrôles de dopage nationaux et internationaux.

L'Australie a préparé un ensemble de recommandations qu'elle souhaiterait que le Conseil étudie (Annexe).

Le problème rencontrés dans les procédures actuelles du contrôle de dopage doivent être cernés et des solutions doivent être trouvées. Peut-être le professeur Ljungqvist pourrait-il faire un rapport sur la question.

LE PRESIDENT reconnaît qu'il s'agit là d'une bonne idée et que le professeur Ljungqvist pourrait en effet être chargé d'un rapport sur la question.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST indique que les tests combinés de l'EPO de Sydney ont été très rapidement mis au point par les équipes de recherche australienne et française, et cela doit être salué.

Le problème dont il a parlé la veille concerne le test urinaire qui se fonde sur la différence chimique physiologique entre l'EPO produite artificiellement par les laboratoires pharmaceutiques et l'EPO produite par le corps. On peut dire qu'il s'agit d'un défaut de la production pharmaceutique, dans la mesure où il va de l'intérêt des industriels de parvenir à ce que les deux soient totalement identiques. Ceci est hautement prévisible, c'est pourquoi, selon toute probabilité, ils devront bientôt faire face à une situation où le test urinaire ne fonctionne plus, puisque l'EPO produite industriellement et celle produite par le corps seront indissociables. Il deviendra, dès lors, impossible de faire la différence entre les deux. Il va devenir indispensable de s'en préoccuper à l'avenir et d'utiliser l'analyse de sang mise au point par les Australiens.

En ce qui concerne le test français, LE PRINCE DE MERODE fait remarquer que les Jeux à Sydney ont montré qu'il s'agissait d'un contrôle efficace mais qui manquait de maturité pour être validé immédiatement. La validation est en cours, avec l'aide des laboratoires accrédités, et il espère que dans six mois environ le test sera complètement validé.

Entre-temps, il est nécessaire d'atteindre deux objectifs : créer un test pratique et poursuivre la recherche.

Il estime que le test français devrait être appliqué pour les contrôles en cours de compétitions et en dehors.

L'avenir n'est pas fixé, de nouvelles méthodes et de nouveaux produits surviennent constamment, mais au moins dispose-t-on d'une méthode qui pourra être appliquée prochainement.

#### DECISION

Les recommandations formulées par le gouvernement australien seront étudiées par le Conseil de fondation

### **B) M. le secrétaire d'Etat Coderre – problème italien**

LE PRESIDENT se réfère à la lettre envoyée par M. Coderre demandant à l'AMA de lancer un processus en vue d'éclaircir les faits concernant l'annonce du dopage d'athlètes italiens.

M. WALKER explique que le chef du laboratoire de Rome est intervenu à la réunion du groupe de surveillance la semaine dernière précisément pour expliquer ce qui était arrivé. En bref, l'expérience a porté sur 600 athlètes au cours de la période pré-olympique. Certaines des données préliminaires ont été diffusées intentionnellement alors qu'elles n'avaient pas encore été éclaircies et bien avant que ces données aient été validées. Le comité responsable du projet a démissionné et le CONI a demandé au tribunal de Rome de mener une enquête pour établir comment les données ont pu être divulguées. Il propose que l'AMA demande au CONI une copie du rapport (lequel est actuellement dans les mains de la justice italienne) lorsqu'il sera disponible.

LE PRINCE DE MERODE insiste sur la nécessité d'être précis. Certaines personnes ont révélé ces données et on peut en conclure que cette indiscretion du comité scientifique est hautement regrettable. L'affaire a été portée devant les tribunaux italiens. Les athlètes concernés ne sont pas fautifs.

M. MOYER déclare que des faits scientifiquement incomplets et une attention avide des médias ont mis en cause des athlètes qui ont été pénalisés sans raison. L'AMA ne devrait pas se mêler de cette affaire.

#### DECISION

La proposition de faire lancer par l'AMA un processus pour clarifier les faits concernant les comptes rendus italiens est rejetée, mais l'AMA va demander au CONI de lui fournir une copie du rapport quand celui-ci sera disponible.

### **C) Athlétisme des Etats-Unis (USATF)**

LE PRESIDENT explique que ce point se rapporte à une demande faite à l'AMA de prendre en charge la mise en place des contrôles. L'AMA devrait-elle accepter de remplacer l'USATF dans le programme de contrôle que celui-ci effectue en cours de compétition et en dehors. Et, si oui, à quelles conditions ?

Il a parlé au directeur général de l'USATF et admis que l'AMA pourrait envisager de prendre en charge ces contrôles, mais sans être prête pour autant à inclure les coûts sur son propre budget. Il semble cependant qu'une bonne partie du budget de l'USATF affecté au contrôle du dopage provienne du CNO des Etats-Unis (USOC). L'USOC a récemment mis en place sa propre agence indépendante antidopage (USADA), dont les opérations ont commencé au lendemain des Jeux Olympiques à Sydney. Il se réfère aux recommandations figurant dans le document (Annexe).

La meilleure façon de procéder avec cette question est probablement de laisser l'USADA la prendre en charge, tout en mettant au point un mécanisme de compte rendu à l'AMA, afin que soit porté à la connaissance d'un tiers tout résultat de test élevé et de permettre ainsi un certain suivi, conformément aux règles en vigueur.

LE PRINCE DE MERODE indique qu'il souhaite faire part de son expérience, ayant rencontré des cas similaires par le passé.

Le laboratoire d'Indianapolis, qui auparavant effectuait 75% des analyses de l'USATF, n'existe plus. Néanmoins, il semble que le directeur de ce laboratoire va devenir le responsable de la nouvelle agence antidopage des Etats-Unis. Ceci est plutôt inquiétant, de même que la question concernant la diffusion du nom des athlètes présentant des résultats élevés.

LE PRESIDENT ne sache pas qu'il existe aucune loi aux Etats-Unis empêchant la publication de noms présentant des résultats de tests élevés. Il sait que le général McCaffrey a demandé que ces noms soient dévoilés, ce qu'il n'a pas fait. Il y a en effet quelque chose qui ne va pas et il estime important que le contrôle d'un tiers soit institué.

Pour les membres du Conseil qui ne sont pas au courant, l'USAFT a créé une commission pour la vérification complète des procédures de contrôle du dopage avec la participation d'un grand nombre de personnes extérieures, parmi lesquelles M. Howman et le professeur McLaren. Cette commission a demandé à rencontrer un certain nombre de membres du conseil de l'AMA mais il n'a pas été répondu à cette requête. Il prie instamment tous les membres auxquels il a été demandé d'assister la commission de coopérer le plus étroitement possible avec ladite commission.

LE GENERAL McCAFFREY déclare qu'il existe peut-être une solution à présent. L'Agence antidopage des Etats-Unis qui est désormais opérationnelle accepte volontiers la supervision de l'AMA. Dès lors, il estime que les contrôles pour l'USATF devraient rester sous l'autorité de l'USADA, tout en étant supervisé par l'AMA.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST estime qu'il s'agit absolument d'une question relevant de l'IAAF et de l'USATF. L'IAAF a tenté de faire un grand nettoyage avant les Jeux Olympiques à Sydney. Deux cas ont été soumis à un arbitrage, l'un d'entre eux en Allemagne. L'athlète a été exonéré par les organisations sportives allemandes et la question a été portée devant l'IAAF, laquelle ne s'est pas prononcée, c'est pourquoi, le cas a été soumis à l'arbitrage, conformément aux règles de l'IAAF. Afin d'assurer que les Jeux à Sydney soient propres, l'IAAF a même procédé à un arbitrage à Sydney pour le cas en cours et l'athlète n'a pas été autorisé à prendre part aux Jeux.

L'IAAF s'est trouvé confronté à un rapport du laboratoire d'Indianapolis complètement hors proportion avec ce que la Fédération savait des pratiques de l'USATF en matière de contrôle.

L'IAAF a demandé le rapport du laboratoire et l'a reçu. Ensuite, au moment de confronter le matériel en provenance du laboratoire avec les informations reçues des USA, elle s'est trouvée devant un grand nombre de résultats d'analyse positifs dont l'USATF ne lui avait pas rendu compte. Quelque 15 cas n'avaient pas été signalés à l'IAAF. Et il reste maintenant 10 cas laissés sans nom. Certains cas ont été exonérés à un niveau national mais l'IAAF n'a reçu aucun nom, ni explication. Ce qui contrevient à toutes les règles de l'IAAF et doit donc être résolu.

Il reconnaît avec le General McCaffrey que la meilleure solution serait de laisser la question sous l'autorité de l'USADA, et ensuite l'IAAF pourrait être l'organisme de supervision. Et si l'AMA souhaite donner son assistance, elle peut également le faire.

LE GENERAL McCAFFREY souligne qu'il a été décidé au sein de l'USADA que les noms seraient désormais également dévoilés.

LE PRESIDENT signale pour sa part que c'est une occasion de progresser. Tous les laboratoires devraient fournir le nom des athlètes présentant des résultats de tests élevés à l'AMA afin que celle-ci puisse établir un suivi.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST remercie le général McCaffrey et ceux qui ont soutenu l'IAAF dans les problèmes qu'elle a rencontrés.

Les laboratoires n'ont pas les noms lorsqu'ils font leurs comptes rendus, lesquels sont rédigés sous couvert de l'anonymat.

L'IAAF a consulté ses juristes aux Etats-Unis, lesquels ont fait savoir qu'il n'existait aucun texte dans la législation américaine empêchant l'USATF de publier des noms.

MME VANSTONE signale que les équipes chargées des contrôles ne devraient pas oublier de mentionner également ceux qui ont refusé un test ou qui ne s'y sont pas soumis.

M. VERBRUGGEN indique que l'UCI n'a rencontré aucun problème aux Etats-Unis car le laboratoire doit remettre ses résultats à l'UCI et non à la FN et il n'a jamais été pris à défaut.

LE PRESIDENT déclare que ce serait un non sens de prétendre qu'il existe une règle aux Etats-Unis empêchant la publication de noms.

LE PROFESSOR LJUNGQVIST rappelle que les laboratoires donnent également les résultats aux FI. En revanche, si les tests ont été menés au niveau national, les FI ne reçoivent alors aucun nom.

LE PROFESSOR DE ROSE estime que les noms devraient être fournis à l'IAAF afin que que l'AMA puisse apporter son aide.

LE PRESIDENT considère lui aussi que l'AMA devrait obtenir les noms sans pour autant être impliquée dans les cas eux-mêmes. L'AMA devrait demander aux FI de lui faire part du suivi des cas.

M. HOWMAN estime qu'il est nécessaire d'être très prudent si l'AMA passe une résolution. Cela impliquera de faire appel au comité juridique afin de s'assurer de la bonne application des règles.

La commission de l'athlétisme des USA dont on lui a demandé de faire partie est à Oslo. Elle a été chargée de faire des recommandations non seulement pour l'USATF mais aussi à un plus large

niveau et il espère que les informations, ainsi obtenues, seront à l'origine de recommandations appropriées qui permettront à l'AMA d'étudier la question en connaissance de cause.

LE PRESIDENT répond qu'il voulait plus parler de ce que devait être les objectifs de l'AMA.

M. LARFAOUI fait remarquer que les laboratoires ont des chiffres plutôt que des noms et que ce sont les fédérations qui ont les noms.

LE PRESIDENT demande si le Conseil devrait recommander que l'USATF s'appuie sur l'USADA et que l'AMA fournira le suivi d'un tiers.

LE GENERAL McCAFFREY garantit que l'USADA s'est publiquement engagée à obtenir et à communiquer les résultats.

#### DECISION

La proposition de recommander que l'USATF s'appuie sur l'USADA, l'AMA assurant le suivi d'un tiers est approuvé.

#### **D) FI et autres demandes de contrôles**

LE PROFESSOR DE ROSE mentionne que la date indiquée dans la lettre de M. Kaltschmitt (Annexe) devrait être novembre 2001 plutôt que novembre 2000.

Les Jeux d'Amérique centrale ont le plus fort taux de résultats positifs en Amérique. Il est d'environ 15%. L'incidence du dopage est extrêmement élevée et les drogues principales sont la cocaïne et la marijuana.

Bien que les prix soient notamment très peu élevés dans cette partie du monde, il ne lui semble pas possible de demander plus que 60 à 80 dollars par échantillon.

Les laboratoires de Madrid et de Montréal agiront avec l'Amérique centrale en vertu d'accords spéciaux.

Si 350 tests sont effectués, le coût s'élèvera à environ 70 000 dollars.

LE PRESIDENT indique qu'il s'agit précisément d'un secteur «à combler» mais si l'AMA fait cela pour les Jeux d'Amérique centrale, cela se saura et l'aspect contingent de l'AMA disparaîtra très rapidement. Cela étant dit, il s'agit d'un secteur dans lequel les contrôles sont devenus indispensables.

Peut-être pourraient-ils indiquer, dans la mesure où il s'agit de novembre 2001, qu'il n'y a aucune urgence et ainsi rester dans l'expectative.

LE PROFESSOR DE ROSE déclare que si l'AMA apportait son aide, elle ne fournirait pas pour autant tout le soutien financier nécessaire.

Peut-être, pourrait-on faire appel au comité d'éthique et d'éducation pour informer les athlètes et les officiels des dangers et des risques de dopage.

On pourrait également faire appel aux observateurs indépendants durant les Jeux, si l'AMA décide d'apporter sa collaboration.

M. MALLARD considère que mettre l'accent sur des contrôles hors-compétition au début de l'année prochaine serait plus utile. En tout état de cause, l'AMA devrait être très prudente. En se consacrant à un échantillon plus tôt et en faisant savoir qu'un contrôle peut survenir à tout instant, l'approche serait plus positive.

LE PRESIDENT est d'accord, mais la cible ici est différente.

Devraient-ils décider d'avoir une réaction encourageante sans s'engager plus avant?

Le prix des échantillons est plutôt bon.

LE PROFESSOR DE ROSE indique que le prix normal en Amérique latine tourne autour de 200 dollars tout compris.

M. VERBRUGGEN estime que cela provient sans doute du fait qu'on ne recherche que certains produits.

L'AMA n'offrira aucun soutien financier précis avant qu'on approche de la date des Villes Jeux d'Amérique centrale.

#### **E) Lettre de l'UCI**

M. VERBRUGGEN se réfère à la lettre qu'il a envoyée à M. Syväsalmi et par laquelle il recommande que l'AMA mette en place un groupe de réflexion pour étudier le problème urgent que pose la nandrolone.

LE PRINCE DE MERODE indique qu'il s'agit d'une excellente idée, mais il souhaite mettre tout le monde au courant des derniers développements auxquels est parvenu le CIO.

Il existe un problème concernant le mauvais étiquetage des suppléments nutritifs, lorsque les étiquettes n'indiquent pas ce que contiennent les produits.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST déclare qu'il y a tendance à certains malentendus et exagérations en ce qui concerne la nandrolone lesquels sont amplifiés par les médias. Des faits aussi simples ne donnent aucun crédit à un usage épidémique de nandrolone. Les statistiques établies par les laboratoires accrédités par le CIO concernant les cas positifs à la nandrolone sont restées relativement stables au cours des dix dernières années.

Ce qui est source d'inquiétude, en revanche, c'est le fait que certains suppléments nutritifs, ou considérés tels, contiennent des précurseurs de la nandrolone. Chaque pays, individuellement, doit se pencher sur son industrie de suppléments nutritifs et sa propre législation.

Il recommande que l'AMA exprime le souhait d'assister à la réunion des responsables de laboratoires à Cologne, pour observer ce qui s'y passera.

M. VERBRUGGEN estime que les responsables de laboratoires ont des questions en ce qui concerne les deux nanogrammes limites, c'est pourquoi, l'AMA devrait absolument assister à la réunion des responsables de laboratoires.

LE PRINCE DE MERODE indique que cette suggestion l'intéresse également et considère que l'AMA devrait être invitée à assister à cette réunion.

LE PRESIDENT déclare que si une telle invitation pouvait être faite à l'AMA, cela serait utile.

M. MOYER met en garde contre le fait de se consacrer seulement au sport de haut niveau, lorsqu'il s'agit de fixer des critères. L'usage de la nandrolone se répand également largement chez tous les autres athlètes. Dès lors, l'AMA ne doit pas se laisser impressionner par le fait que les athlètes de haut niveau pourraient avoir appris à ne pas utiliser cette substance.

M. REEDIE fait observer qu'il existe à l'heure actuelle en Grande-Bretagne de nouvelles recherches, plutôt compliquées, sur la nandrolone.

Il serait heureux que l'AMA soit représentée à la réunion de Cologne.

LE PROFESSOR LJUNGQVIST indique que l'IAAF a dégagé 15 000 dollars pour soutenir l'enquête dont il a été discutée auparavant. Et qu'elle procède actuellement elle-même à une recherche sur l'usage des suppléments sportifs parmi les athlètes de haut niveau.

MME BUFFET estime qu'il s'agit d'un sujet important. Le développement des ventes de suppléments nutritifs au grand public est significatif.

Il existe des contrôles en France lors des compétitions amateurs ainsi que pour les compétitions de haut niveau, puisque le dopage intervient dans tous les secteurs.

Le Conseil de l'Europe a recommandé que l'étiquetage des substances soit harmonisé afin que ceux qui achètent ces substances sachent exactement ce qu'elles contiennent.

LE PRESIDENT déclare que l'invitation du prince de Merode à assister à la réunion des responsables de laboratoires à Cologne s'avère très profitable et qu'un représentant du TAS serait également très utile, dans la mesure où certains cas s'achèvent en fait par un conflit.

M. VERBRUGGEN se réfère à la lettre du 26 septembre 2000 (Annexe). Il serait utile que les ministres étudient leur législation nationale. Tous les autres points semblent avoir été étudiés.

#### DECISION

L'AMA sera représentée à la réunion des responsables de laboratoires à Cologne en 2001.

#### **F) Lettre de CONFES**

LE PRESIDENT déclare qu'il a toutes les raisons de croire que l'AMA devrait apporter sa collaboration au sujet de la lettre de CONFES (Annexe). Il se félicite tout particulièrement de rencontrer le secrétaire général au Canada et d'étudier dans quels domaines la coopération pourrait être envisagée.

MME BUFFET indique qu'elle se réjouirait si l'AMA acceptait d'établir des liens étroits avec CONFES.

#### DECISION

La proposition d'établir des liens avec CONFES est approuvée.

#### **G) Projet de qualité : ISDC et autres sujets s'y rapportant**

M. SYVÄSALMI explique que ce point se réfère à une initiative prise en charge par le comité des normes et de l'harmonisation et qui a été portée au budget de l'année prochaine. Il prie néanmoins le président de ce comité de dire quelques mots à ce sujet.

M. WALKER indique qu'une version de ce document a été examinée par le comité des normes et de l'harmonisation, le 27 juillet à Lausanne. Et la recommandation adoptée par le Conseil a été faite sur

la base de cet examen. Il fait un bref appel du contenu du document dans le dossier des membres.(Annexe ).

#### DECISION

Le projet de qualité sera examiné.

#### **H) Lettre de Johann Olav Koss**

M. KOSS aborde la question du débat qui agite la Norvège depuis quelques semaines. Il y a pris part, ce qui ne surprendra personne. Cela soulève deux questions d'importance mondiale. La première concerne les substances nutritionnelles et l'augmentation de leur consommation par les athlètes et les jeunes en général dans le monde entier. La seconde question concerne les deux cas positifs à la nandralone norvégiens lors des Jeux Olympiques.

Il s'agit d'un zone éthique indistincte et il est nécessaire d'engager un débat centré sur les suppléments nutritifs. Ce point doit être pris très au sérieux.

De grandes choses ont été réalisées au cours de la réunion d'aujourd'hui et c'est également excellent pour la Norvège.

Il se réjouit de constater que la Norvège a fait des progrès aussi significatifs dans le domaine de la lutte antidopage.

LE PRESIDENT demande à M. Koss ce qu'il souhaite que l'AMA entreprenne exactement.

M. KOSS répond qu'il souhaite que l'AMA étudie les deux questions des suppléments nutritifs, donne des directives pour les contrôles nationaux du dopage et des assurances aux athlètes souhaitant bénéficier d'une protection juridique.

LE PRESIDENT signale que la question des directives fait partie de l'harmonisation qui est en cours de traitement.

LA SECRETAIRE D'ETAT NORVEGIENNE remercie M. Koss de ses compliments. Le gouvernement de Norvège a maintient la même position qu'il y a deux ans. Il souhaite que l'AMA prenne part à une discussion très approfondie sur les suppléments nutritifs et participe à la lutte contre le dopage.

La lettre de M. Koss est davantage un débat sur les relations entre fonctionnaires et politiciens norvégiens et il ne lui semble pas que la réunion de l'AMA soit concernée par cette discussion.

LE PRESIDENT indique que l'AMA ne participera pas à cette discussion.

LE DR GARNIER rappelle qu'un rapport médical sur l'augmentation de la consommation des suppléments nutritifs a été demandé ainsi que des études sur les produits non interdits.

Une campagne d'éducation est nécessaire et il existe des informations en assez grand nombre sur le contenu des produits souvent consommés par les athlètes

LE PRINCE DE MERODE signale qu'une étude sur la question des suppléments nutritifs est déjà en cours.

#### DECISION

L'AMA étudiera de manière approfondie la question des suppléments nutritifs.

#### **16. Autres questions et divers**

MME FERRIS remercie l'AMA de l'avoir invitée en tant que représentante de l'Association mondiale des Olympiens, l'organisme représentant les anciens concurrents olympiques dans le monde entier.

En tant qu'organisation d'anciens athlètes, l'AMO a à cœur les intérêts de l'AMA.

Les olympiens, qui sont au nombre d'environ 70 000, propose des ressources humaines qui n'ont pas encore été utilisées d'une façon cohérente. Elle considère que l'éducation est un domaine dans lequel les olympiens pourraient jouer un rôle.

Lors du sommet des olympiens à Lausanne, elle a proposé une campagne que pourraient mener les olympiens, à un niveau national et mondial, avec une participation conséquente des médias. Elle tient par ailleurs à offrir tout le soutien possible de l'Association mondiale des olympiens.

M. KOSS remercie le général McCaffrey et lui demande instamment de poursuivre son rôle extrêmement important dans le domaine de la lutte contre le dopage. Il ne souhaite discréditer aucune des personnes présentes, car toutes ont des fonctions extrêmement importantes, néanmoins, chacun sait combien il est important de faire évoluer la situation aux Etats-Unis.

LE PRESIDENT considère que tous les membres partagent les pensées de M. Koss, mais il n'est pas certain de savoir avec qui prendre contact aux Etats-Unis pour l'instant!

#### DECISION

Il est pris note avec reconnaissance de l'offre d'aide de l'Association mondiale des olympiens.

## **17. Prochaine réunion**

LE PRESIDENT suggère de tenir la réunion du Conseil de fondation lorsqu'il sera possible de décider du siège permanent de l'AMA, par exemple en juin, juillet août 2001. Le Comité exécutif aura probablement tenu deux réunions entre-temps.

### DECISION

La réunion du Conseil de fondation de l'AMA aura lieu dans la première moitié de l'année 2001. Au moins deux réunions du Comité exécutif auront eu lieu avant cette date.

La séance est levée à 17h00.

## **POUR APPROBATION**

**RICHARD W. POUND, QC  
PRESIDENT DE L'AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE**